allant aux urnes, il vous sera donné,
e cette heureuse et grande nouvelle.
ns charmantes, au commerce facile, au
ate, autoritaire, imbu d'idées étroites,
athiques concitoyens des trésors d'amé-

ROBERT.

## er indigne

pte-rendu de la réunion tenue à la
ins indépendants, a passé presque
qui mérite pourtant d'être relevé,
clairer d'un jour nouveau la moralité
il municipal.

e, président du Comité Républicain
vante :
endants a entre les mains des docu-
our un conseiller municipal sortant,
Comité central. Je précise. Est-il
uve une lettre où ce singulier con-
commettre une falsification d'une
e temps la recette pour faire vieillir
authentique le document falsifié. »
uit pas les documents, mais qu'il les
ns de Monsieur Papelier — rien du
sir et qui semblait être le complice
al incriminé.
ortunistes, venus comme toujours
le peu intéressant avocaillon, qu'on
on par leurs cris.
és semblables et nous exigeons que
'est pas possible que la Ville soit
de commettre un faux dans sa
nnête dans sa vie privée, il le sera
en vieillissant ne s'est fait ermite.
portunistes, radicaux et socialistes
ebis galeuse.
s pas l'honneur de connaître, s'il
icipal susdit, ce dont on l'accusait
nous le supplions, dans l'intérêt
Ville, de livrer au mépris public

de justicier. Autant il est infâme
ticuliers, autant il est honorable
il ne se mêlent d'affaires publiques

ntre dans la lutte : il aura fait
n.

## Jeunes Filles

lecteurs ce qu'a coûté la construction

ts du *Journal Officiel*.
té . . 637.745 fr.
oté. . 600.000 fr.
. . 506. 627fr.
. . 947.389 fr.
. . 1.000.000 fr.
. . 600.000 fr.
. . 800.000 fr.
. . 1.000.000 fr.
ses indiquées par la municipalité.
ait certainement pour la ville une dé-
que l'Etat participe pour moitié dans

bvenir aux frais d'entretien du Lycée
me d'environ 20.000 francs à inscrire

qui profiterait-elle ?
nctionnaires, et comme élèves, soyez-
s, jouissant de bourses accordées par

s ; il y a, il nous semble, nombre
re autrement urgente et profitable

## LES CONSEILLERS SORTANTS

Nous lisons dans l'*Immeuble et la Construction* un excellent article dont nous extrayons les passages suivants :

Parmi les noms que nous regrettons le plus de voir de nouveau sur la liste des candidats, nous nous étonnons d'y voir figurer M. Le Monnier, bombardé adjoint après les élections de 1892, pour la première fois qu'il existait au Conseil. Il a été le promoteur du projet de lycée de jeunes filles. Or, du moment que le nouveau programme condamne, ou du moins suspend l'exécution de ce projet, son auteur aurait dû aussi être condamné et suspendu. Puis M. Le Monnier est un universitaire qui est plus porté à servir l'Etat qui le paye et dont il attend des récompenses de ses services ; il n'est que momentanément à Nancy, dont il n'est pas originaire, il ne peut comprendre les vrais et seuls intérêts d'une ville qu'il peut quitter d'un jour à l'autre d'autant plus vite qu'il la sacrifiera aux besoins de l'Instruction publique.

Enfin, M. Le Monnier est un fonctionnaire sans idées arrêtées, sauf les idées opportunes selon les circonstances. Aux patrons, il reproche d'asservir leurs ouvriers aux machines ; aux ouvriers, il veut persuader que les machines sont leurs esclaves. En un mot, c'est un ambitieux trop content de lui, pour qu'il pense à nous contenter.

Bien que nous ayons rayé de notre liste d'il y a quinze jours M. l'adjoint Guérin, nous accepterions plus facilement sa candidature ; il a rendu des services ; en tous cas il a été désintéressé et dévoué. Mais M. Guérin est trop autoritaire et trop cassant pour rester adjoint ; son âge, du reste, et le commencement de sa faiblesse physique et morale sont devenus pour lui des obstacles au travail absorbant de l'administration. Par reconnaissance, et pour sa science profonde des intérêts de la ville, sa présence au conseil peut être admise et nous la réintégrons sur notre liste définitive.

Quant à M. Demonet, nous ne comprenons pas son maintien. D'abord, ses entreprises personnelles pour les calorifères municipaux auraient dû récuser sa candidature ; ensuite, ses échecs administratifs dans le conseil d'un journal puissant autrefois, et dans la présidence du conseil de surveillance de Maréville, devraient nous mettre en défiance sur son ingérence dans les affaires municipales ; enfin, sa camaraderie avec l'architecte de la ville, ses fonctions dans la loge St-Jean de Jérusalem, prouvent des intrigues qui nous font lui refuser notre confiance. Nous la refusons également à M. Pernot, parce que lui aussi est trop orateur à la loge ancéenne et pas assez au Conseil municipal, ou rarement pour ne pas dire jamais, il ne prend la parole ; comme nous la refusons à M. Krug, vénérable de la même loge.

Ces messieurs, en effet, forcés de prendre le mot d'ordre de leurs votes et de leur conduite dans une société secrète, dépendante et soumise du grand Orient de France, subordonnent leur opinion municipale à leur affiliation politique et sectaire dont nous ne pouvons contrôler ni la fin ni les moyens.

Enfin, avec MM. Lanique, Lacour, Dussaulx, Fruhinsholz et Maire, nous ne prenons même pas la peine de les discuter, tant ils sont insignifiants tant par leur valeur personnelle que par le peu de place qu'ils tiennent dans les commissions et dans les délibérations.

## QUESTIONS A M. KRUG

Est-il vrai que M. Krug, conseiller sortant, est vénérable de la loge ? Est-il vrai qu'il n'emploie que des ouvriers allemands pour l'exploitation de sa fabrique de choucroute ?

Quant à la première question il nous est difficile d'y répondre, car nous n'avons pas la liste officielle de la loge ; toujours est-il que cette affirmation a été formulée à plusieurs reprises sans être démentie par l'intéressé, en conséquence nous avons la conviction qu'elle est exacte.

Quant à la seconde question nous pouvons dire qu'à une audience correctionnelle récente, M. Krug a été dénoncé par un honorable avocat de notre ville comme n'employant que des ouvriers étrangers.

Une plainte fut adressée au parquet par M. Krug contre un malheureux Alsacien, par extraordinaire à son service, à propos d'un vol d'avoine d'une valeur de 0 fr. 20.

Ce conseiller ne demandait rien moins qu'une poursuite pour vol domestique ; Sur l'insistence du plaignant la poursuite eût lieu et une condamnation correctionnelle s'en suivit.

M. Krug n'a pas répondu, les affirmations de cet honorable avocat restent donc entières.

Il a la parole.

## Le Débarquement de M. Voignier

Les journaux opportunistes annoncent ce matin le débarquement de M. Voignier et son remplacement par M. Zoutter.

Nous serions curieux de connaître les dessous de cette affaire. Les motifs doivent être assez graves, car les opportunistes avaient convoqué d'urgence le canton Est, et c'est dans cette réunion qu'on décida de supprimer le nom de M. Voignier.

Pourquoi ? La parole est aux organes opportunistes.

## QUESTION A LA MUNICIPALITÉ

Comment se fait-il qu'il y a encore quelques centaines de cartes d'électeurs non distribuées qui restent en dépôt à la mairie ?

Un de nos amis, patenté, commerçant, établi à Nancy depuis quelques années, a

Numéro 3 — Administration : 12, Rue de la Faïencerie, 12, Nancy — 1er Mai 1896.

# LA DÉFENSE DU COMMERCE

## JOURNAL DE LA LIGUE SYNDICALE

Pour la défense du Commerce, du Travail et de l'Industrie

(Section de Nancy)

Pour tout ce qui concerne la PUBLICITÉ S'ADRESSER : 12, Rue de la Faïencerie, 12

Paraît tous les mois — ABONNEMENTS : 3 fr. par An

# ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 3 MAI 1896

## Electeurs !!

**Commerçants ! Vous qui fournissez une part considérable au budget des recettes de la ville, avez-vous le droit de participer à la gestion des affaires communales ?**

**Oui, n'est-ce pas ?**

**Le Comité central ne l'a pas jugé ainsi. Il a écarté systématiquement les Candidats que nous avions délégués pour nous représenter au Conseil municipal.**

**Cependant ne sont-ils pas aussi honnêtes et aussi capables que les hommes qu'ils voudraient vous forcer à nommer ?**

**Ne se présentent-ils pas aux Électeurs avec un passé honorable, et la sincérité de leurs convictions républicaines peut-elle être mise en doute ?**

**Nous ne le pensons pas.**

**Vous tous, propriétaires, industriels, ouvriers et employés qui avez intérêt à la bonne marche des affaires et à la prospérité du pays, vous nous aiderez à faire justice de cette exclusion inqualifiable.**

**Votez suivant vos convictions pour les listes où vous trouverez les noms de MM. SERRIÈRE, VALET et FRANÇOIS, et si vos préférences personnelles vous poussaient malgré tout à voter pour la liste du Comité central, supprimez les noms des trois candidats qui vous sont le moins sympathiques et remplacez-les par ceux des délégués du Commerce.**

**Le Comité central vous en a donné l'exemple, IL A ÉCARTÉ SANS SCRUPULES LES CANDIDATS QUE VOUS AVIEZ DÉSIGNÉS DANS VOS RÉUNIONS DE CANTON ET IL S'EST PERMIS, AU MÉPRIS DE VOTRE VOLONTÉ, DE REPÊCHER CEUX QUE VOUS AVIEZ EXPULSÉS.**

**Faites comme lui, c'est votre droit ; bien plus, c'est votre devoir.**

**A bientôt ! Tout le monde aux urnes !**

**Le Comité de la Ligue.**

# PROGRAMME ÉCONOMIQUE

PRÉSENTÉ AUX

## Candidats au Conseil municipal, dans toutes les communes de France et des Colonies

PAR LA

## LIGUE SYNDICALE POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU TRAVAIL, DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

*au nom de ses* **185,000** *membres.*

**LA LIGUE :**

Considérant que les Conseillers municipaux ont le droit, et dès lors le devoir, d'émettre des vœux économiques ;

Considérant qu'ils sont appelés à concourir à l'élection des Sénateurs par leurs délégués dans les Départements et à Paris, à titre exceptionnel, comme conseillers généraux ;

Considérant qu'il importe, pour le salut des réformes économiques réclamées depuis quinze ans par la Ligue, au nom de la justice distributive et dans l'intérêt du Travail national, du Commerce et de l'industrie, que les Sénateurs soient désormais élus par des citoyens décidés à poursuivre le succès de ces réformes ;

Qu'il est, en conséquence, nécessaire de choisir des candidats en parfaite communauté d'idées et de principes économiques sociaux avec ceux que professe la Ligue pour la Défense des Intérêts du Travail, de l'Industrie et du Commerce.

La Ligue engage tous les Travailleurs. commerçants, fabricants, industriels, à voter et à faire voter pour les candidats qui défendent le programme économique suivant, quelles que soient, d'ailleurs, leurs opinions sur d'autres points :

**Réforme** de la loi du 15 juillet 1880 sur les Patentes dans le sens de l'application du principe de la spécialisation, c'est-à-dire : interdiction à quiconque d'accaparer, dans une même maison, l'exploitation de toutes les industries ou de tous les commerces, afin de garantir à chaque citoyen la possibilité d'exercer librement sa profession, de faciliter aux ouvriers et aux employés leur avènement au patronat, et enfin d'assurer ainsi pratiquement à chacun l'indépendance individuelle à laquelle il a droit.

**Suppression** complète des Economats des Compagnies de Chemins de fer ou Privés. Le commerce illicite que ces Compagnies ou ces Sociétés exercent sous cette forme, a pour effet : 1° de tenir sous un véritable joug économique leurs employés inférieurs ; 2° de porter atteinte aux recettes de l'Etat, du département et de la Commune, par suite des transports à tarifs réduits ou gratuits qu'elles s'octroient pour le service de ces économats ; 3° de détruire chaque année, autour d'elles, un certain nombre de patentés, dont la disparition produit une diminution notable du rendement des impôts, dont la perception est cependant indispensable à l'Etat, pour solder les intérêts du capital engagé dans l'exploitation des voies ferrées.

**Suppression** des Sociétés coopératives de consommation suivantes :

1° Celle des employés salariés par l'Etat ;

2° Celle des militaires, des employés ou fonctionnaires rétribués sur les budgets de l'Etat, des Départements ou des Communes.

Ces employés vivant du produit des impôts payés par les contribuables, il est inadmissible qu'ils soient autorisés à favoriser l'application du système néfaste qui vise la disparition de ces mêmes contribuables.

**Suppression**, en principe, de tous les Monopoles ou Privilèges concédés aux Grandes Compagnies ou à divers, pour quelque cause que ce soit, et par tous les moyens légaux les plus prompts. Et, en attendant cette suppression, exiger rigoureusement de tous les Monopoleurs ou privilégiés, l'exécution rigoureuse des clauses et conditions imposées par leur cahier des charges.

**Engagement** par les candidats élus de se tenir en rapport suivis avec les groupes économiques de la Ligue.

LA LIGUE.

## PARTIE OFFICIELLE

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES COMMERCIALES DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, 31 mars 1896.

*Monsieur le Président de la Ligue syndicale, 99, rue Montmartre, Paris.*

*Union commerciale*

Je suis heureux de vous annoncer que, dans son assemblée du 30 mars, la Société d'Etudes commerciales a décidé d'adhérer à la Ligue.

Veuillez donc, à partir de ce jour, compter sur notre concours pour mener à bien l'œuvre commune.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

*Le Secrétaire délégué,*
DURRIOS.

## LA LIGUE A LILLE

Nos amis de l'*Union commerciale de l'arrondissement de Lille*, dont le siège social est situé en cette ville, 10, Grande-Place, avaient organisé, pour le Dimanche 19 avril 1896, une grande réunion.

La séance était présidée par M. Mience, vice-président du groupe. Elle a été tenue à 4 heures très précises de l'après-midi, dans la salle de la *Société industrielle*, rue de l'Hôpital-Militaire.

Avaient été invités :

1° Tous les groupes qui défendent dans la région du Nord les principes économiques en faveur desquels nous luttons ;

2° M. Christophe, président du Comité de centralisation, qui était chargé et avait accepté d'exposer nos doctrines et de les défendre, s'il se présentait des contradicteurs courtois.

Nos amis de Lille étaient persuadés que leur salle serait trop petite pour contenir les auditeurs désireux de bien connaître l'œuvre de leur groupe et celle de la Ligue.

Nos amis ont obtenu le plus entier succès, et notre délégué a fait tout ce qu'il a pu pour les aider à l'obtenir.

LA LIGUE.

## LA LIGUE
### A LIMOGES

**Conférence de MM. Christophe et Georges Berry.**

Cette conférence, organisée, on le sait, par la Ligue du commerce et de l'industrie de la ville de Limoges, a obtenu un succès dépassant de beaucoup les espérances qu'elle avait fait concevoir.

Bien avant deux heures, les portes du théâtre avaient été assiégées par une foule désireuse d'entendre les deux éloquents conférenciers annoncés. Quelques minutes après l'ouverture, il ne restait pas une place inoccupée. Les coopérateurs comptaient bien 200 des leurs.

M. Coudon, président de la Ligue, a ouvert la séance par une éloquente allocution remerciant les conférenciers et rendant hommage au dévouement et au talent qu'ils mettent au service des intérêts du commerce, si gravement menacés à l'heure actuelle.

Après avoir également remercié l'assistance nombreuse qui avait répondu à l'invitation, M. Coudon donne la parole à

M. GEORGES BERRY

Le procès des coopératives commence alors. Le député de Paris possède un grand talent de parole et sait atténuer l'aridité du sujet par une humour incessante. A chaque instant, un bon mot, une saillie spirituelle viennent dérider l'auditeur.

M. Georges Berry parle tout d'abord du vote du Sénat soumettant les sociétés coopératives à la patente et à tous les impôts auxquels les commerçants sont assujettis. Il considère ce vote comme un triomphe. « Mais ce triomphe, dit-il, n'est pas dû à un vote d'un jour, mais aux efforts continus des Ligues de France en général, et à ceux de la Ligue de Limoges en particulier. » (*Applaudissements.*)

Puis l'orateur parle des progrès faits dans les milieux parlementaires par l'idée qui a présidé à la constitution des Ligues. Quand la commission du travail de la Chambre examina la première fois la loi sur les coopératives, Elles n'y parviendront pas, l'avenir de nos enfants, auquel il faut penser sans cesse, et, par conséquent, le sort de la patrie, étant en jeu.

Une double salve d'applaudissements accueille la péroraison de M. Georges Berry, auquel succède à la tribune le grand orateur de l'*Union coopérative de Limoges*,

M. BARBET

M. Barbet a consciencieusement préparé sa réponse à M. Georges Berry. Et cette réponse tend à prouver le droit à l'existence des Sociétés coopératives.

Comme le précédent orateur ne leur a pas nié ce droit, la démonstration de M. Barbet est bien superflue.

M. Berry n'a demandé, en effet, que le droit commun pour les Sociétés coopératives ; il ne s'est élevé que contre les privilèges auxquels elles prétendent.

Bref, M. Barbet dit que ce sont les bourgeois qui ont fondé les premières Sociétés coopératives ; ce sont eux qui, les premiers, se sont réunis pour acheter en commun ; on n'a pas crié contre eux ; pourquoi blâmerait-on les ouvriers qui les imitent ?

Pourquoi les blâmerait-on de s'associer pour l'achat des objets nécessaires à leur existence, puisque, par ce moyen, ils peuvent résister aux grandes sociétés financières, qui sont les seules causes de la ruine du commerce.

Car les coopérateurs ne font pas de tort au commerce ; ce sont les puissances financières qui le tuent. Les coopératives n'ont jamais tendu à des prix inférieurs à ceux du commerce. Elles se sont contentées de partager des bonis.

M. Barbet dit que si la Chambre, se conformant aux désirs du commerce, impose à la patente les Sociétés coopératives, celles-ci n'y perdront pas beaucoup.

Ainsi, l'*Union*, de Limoges, dont les bénéfices *(sic)* du dernier semestre s'élèvent à 196,000 fr., aura à payer environ 5,000 fr. de patente, desquels il faudra déduire 1,000 fr. d'impôt foncier.

Il restera donc à payer 3,000 fr., c'est-à-dire une bagatelle : 50 centimes par adhérent.

En revanche, l'*Union* aura le droit de faire toutes les opérations commerciales qu'elle voudra. Il ne dépendra donc que de sa volonté de faire vivre ou d'écraser le commerce.

Mais M. Barbet ne croit pas que la Chambre vote la patente. Les députés et le gouvernement, dit-il, ont besoin des voix des coopérateurs.

Cet aveu, dépouillé d'artifices, provoque les exclamations les plus bruyantes et rend la salle houleuse. Les paroles de M. Barbet sont soulignées par des réflexions d'une certaine violence.

M. Barbet termine en disant que, dans tous les cas, si l'on veut empêcher les ouvriers d'améliorer leur sort par les voies pacifiques, comme la coopération, c'est aux moyens révolutionnaires qu'ils auront recours. La bourgeoisie n'aura qu'à s'en prendre à elle.

M. CHRISTOPHE

M. Christophe, qui s'est déjà fait entendre deux fois à Limoges, réplique à M. Barbet. Avec une finesse exquise et un bonheur d'expressions rare, il démontre que supprimer le commerce, c'est supprimer tout moyen d'affranchissement au salarié. C'est par le commerce que le salarié d'hier est devenu le bourgeois ou, mieux, le patron d'aujourd'hui ; c'est par le commerce que le salarié d'aujourd'hui sera le bourgeois de demain.

Dans ces conditions, poursuivre la disparition de l'intermédiaire, c'est commettre une monstruosité sociale.

Du reste, l'intermédiaire est indispensable. On le rencontre partout. Pour que l'organisme social fonctionne, il faut le producteur, le « circulateur » ou l'intermédiaire, et le consommateur.

Tous les humains ne peuvent pas être producteurs, et pour que le producteur conserve son travail et en profite, il a intérêt à ce que la circulation s'opère avec facilité. C'est l'intermédiaire qui l'assure.

M. Christophe montre ensuite que les Sociétés coopératives sont désastreuses pour le travailleur, dont elles abaissent les salaires.

Il cite telle coopérative qui fit descendre de 1 fr. 75 à 1 fr. 15 les salaires d'ouvriers tisseurs dont les patrons avaient dû lui livrer la marchandise à des prix très bas.

Il en cite une autre qui obtint d'un fabricant de chaussures des paires de souliers qu'elle ne voulut payer qu'un prix inférieur de 0,45 c. le salaire de ses ouvriers. La commande procura 100 journées de travail à ces derniers. Ils perdirent donc 100 fois 0,45 centimes, c'est-à-dire 45 francs.

Il est vrai que les coopérateurs ont payé neuf sous de moins la paire de souliers.

Ainsi, dit M. Christophe, le bon marché que peuvent faire les coopératives repose sur la baisse des salaires. Voilà le bien qu'elles font à l'ouvrier.

Il est si vrai qu'elles ne peuvent que lui être nuisibles que, lorsque, par suite de leur existence, des boutiques se ferment, ce sont des ouvriers qui sont privés de leur travail : ouvriers peintres, ou menuisiers, ou maçons que ces boutiques occupaient.

M. Christophe conseille donc le retour au commerce, qui peut, seul, permettre au salarié de nourrir l'espoir de l'affranchissement.

M. Barbet répond à M. Christophe que si les coopératives devaient produ re sur les salaires les effets qu'il vient d'indiquer, elles devraient disparaître. Mais il ne le pense pas. Pour lui, c'est le machinisme qui a avili les prix de la main-d'œuvre.

UNE INTERRUPTRICE

A signaler, pendant les différents discours de M. Barbet, des interruptions lancées par une dame des loges, dont les saillies, ma foi, très semées, étaient accueillies par une hilarité générale.

Cette note gaie était très goûtée.

ORDRE DU JOUR

M. Pinton, vice-président de la Ligue, donne lecture d'un ordre du jour félicitant MM. Berry et Christophe et les remerçant pour leur dévouement aux intérêts du commerce.

LES EMPLOYÉS DE COMMERCE

Avant de laisser M. Coudon lever la séance, M. Georges Berry dit que, dans la journée, il a reçu une délégation des employés de commerce venus pour lui demander d'être leur interprète auprès des commerçants pour obtenir, en leur faveur, un jour de repos par semaine.

M. Berry supplie les patrons de faire droit à une aussi juste requête.

Le repos demandé est bien dû après six jours d'un travail acharné.

M. Georges Berry espère qu'il sera accordé, après une entente entre patrons et employés.

Pour arriver à cette entente, le bureau de la Ligue provoquera une réunion des uns et des autres.

AU BANQUET

Le soir, à 7 heures, un banquet a été offert aux deux conférenciers.

M. Clément, le sympathique propriétaire de l'hôtel Richelieu et du Palais, peut se flatter d'avoir traité ses hôtes comme ils désiraient l'être. Aussi les soixante-dix convives ont-ils fait honneur à son excellente cuisine et à ses vins exquis.

Pendant toute la durée du repas, la plus franche cordialité a régné. Au dessert, M. Coudon a porté la santé des conférenciers et celle de tous ceux qui luttent pour la cause du commerce.

En buvant à M Coudon, M. Georges Berry a dit qu'il rendait hommage au dévouement, à l'énergie et à la persévérance de l'honnête homme qui n'avait épargné ni son temps, ni sa peine, ni son argent pour créer une Ligue qui peut être donnée comme modèle. Avec des hommes comme M. Coudon, a terminé M. Berry, on est sûr d'arriver au succès.

M. Christophe porte aussi un toast à M. Coudon. « Mais comme cet accapareur de Berry, dit-il, a dit tout ce que j'aurais voulu dire, permettez, mon vieil ami Coudon, que je vous embrasse. » Et aux applaudissements enthousiastes de l'assistance, M. Christophe use de l'autorisation qui lui est accordée.

Puis il conseille à chaque ligueur de faire des prosélytes, afin de former une ligue nombreuse qui constituera une force et pourra faire les élections dans le sens le plus favorable au commerce.

Après M. Christophe, M. Maurice, trésorier de la Ligue, boit à M. Georges Berry et à M. Christophe, président des Ligues de France.

D'autres toasts sont portés : par M. Pinton aux sénateurs de la Haute-Vienne et à tous les membres de la Haute Assemblée qui ont voté l'amendement Nioche, par M. Michel Michaud, à la prospérité de la Ligue de Limoges.

Notre rédacteur, M. E. Dubreuil, remercie les conférenciers pour les trois heures agréables qu'ils ont fait passer à ses concitoyens ; il boit au succès des Ligues et formule l'espoir de voir la presse les aider dans toute la mesure de ses moyens.

La soirée s'est délicieusement terminée par des chansons et un très spirituel monologue, fort bien dit par M. Frenet, du *Petit Centre*, qui a obtenu de nombreux applaudissements.

M. Maximilien Faure a charmé les convives par une magistrale exécution de la chanson à boire d'*Hamlet*, de la *Charrette* de Faure, et d'un air du *Barbier de Séville*.

Nous avons entendu également avec grand plaisir M. Malinvaud-Berger, dont tout le monde connaît l'harmonieux organe et la science musicale, M. Malinvaud-Berger a chanté, à la satisfaction générale, plusieurs chansons patoises.

M. Chabot a provoqué une gaieté folle avec une chanson : « Le loup garou du Limousin. »

Un ligueur, dont le nom nous échappe, a, lui aussi, fort bien détaillé une romance de *Mignon*, qui a permis à sa superbe voix de se déployer.

On le voit, la journée d'hier, pour les ligueurs a été magnifique.

## PROTESTATION
### Contre la proposition de loi de M. Bazille, député de la Vienne,

DEMANDANT DE FAVORISER L'ENVOI DES PROSPECTUS DES GRANDS BAZARS

Nos amis de Châteauroux nous ont envoyé le document ci-dessous. Inutile d'ajouter que nous l'approuvons entièrement.

N. D. L. D.

*Ligue du Commerce et de l'Industrie*

Châteauroux, le 10 février 1896.

Monsieur le Député,

En présence de la proposition de loi tendant à modifier les tarifs postaux relatifs à la circulation des journaux, prospectus, catalogues, imprimés périodiques ou non périodiques, présentée par M. Bazille, député, le 20 janvier 1896, sous le numéro 1738, la *Ligue du Commerce et de l'Industrie de la ville et de l'arrondissement de Châteauroux* considère que cette proposition de loi est préjudiciable aux intérêts du petit et moyen commerce des départements, c'est-à-dire à la grande majorité des patentés, car *elle a pour but principal*, comme il est dit dans l'exposé des motifs, d'*abaisser les frais des tarifs postaux afin de diminuer les frais de publicité des grandes maisons de commerce* qui viennent nous concurrencer au moyen de cette publicité, alors qu'il est déjà reconnu que ces mêmes maisons, à l'égard des patentes, jouissent déjà de privilèges abusifs, ce dont nos législateurs s'occupent, à l'heure actuelle, dans la révision de cette loi des patentes.

Il serait donc contraire à l'équité de constituer une faveur nouvelle à cette minorité fortunée, au détriment du plus grand nombre des travailleurs.

Nous protestons contre cette allégation disant que le maintien des tarifs postaux actuels serait un péril pour l'industrie française des imprimeurs, fabricants de papier, etc., lesquels se verraient, par ce fait, dépossédés par les Belges et les Suisses. Cette allégation qui, autrefois, a pu être vraie, est absolument erronée aujourd'hui.

Depuis, l'imprimerie de province a su se pourvoir de machines nouvelles et perfectionnées, lui permettant d'exécuter ses travaux aussi bien que les plus grandes imprimeries de France et de l'étranger, et dans de meilleures conditions de bon marché, grâce aux salaires modestes de ses ouvriers. Cette vérité est bien connue de nos grands éditeurs français.

Les catalogues, prospectus, etc., continueront donc de s'imprimer dans le pays et sur le papier de France, et l'Etat n'aura pas à partager ses droits postaux avec une nation voisine.

Nous pensons, Monsieur le député, que, dans votre esprit d'équité et de justice, vous ferez droit à nos justes doléances, en repoussant le projet de loi qui vous est présenté par M. Bazille.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'expression sincère de nos meilleurs sentiments.

*(Suivent les signatures).*

DE LA

## SITUATION DU COMMERCE

De tout temps, les partisans des grands magasins n'ont cessé de dire que les commerçants sont nombreux, et que la multiplicité de la concurrence était la principale cause de la stagnation des affaires.

Que ceux qui répandent cette assertion, soient ou non de bonne foi, ce n'est pas moins une grave erreur.

Dernièrement, à une conférence contradictoire sur l'utilité des grands magasins, l'orateur, partisan de ceux-ci, faisait valoir des arguments de cette force : « Les petits commerçants disait-il, sont trop nombreux, car, en entrant à Nancy par la rue St-Nicolas, on ne peut faire un pas sans rencontrer un marchand de vin. » Il est bien certain que les marchands de vin sont trop nombreux dans certains quartiers de la ville, nous irons même plus loin et nous dirons que les commerçants, vendant des produits alimentaires, sont actuellement beaucoup plus nombreux qu'autrefois.

Le commerce d'une ville, de l'importance de Nancy, ne consiste pas seulement en marchands de vin et en marchands de combestibles ; aussi, pour avoir des données certaines à ce sujet, avons-nous consulté un *Annuaire de la Meurthe* de l'année 1840.

Nous avons bien constaté qu'à présent les marchands de vin, les épiciers, les bouchers, les boulangers, etc., étaient en bien plus grande quantité.

Mais on notre surprise a été grande, c'est de voir tous ou presque tous les autres genres de commerce plus nombreux en 1840, avec une population de 29,000 habitants, qu'en l'année 1896, avec 96,000.

L'accroissement des petits industriels n'est pas non plus proportionné d'une façon rationnelle avec le chiffre des habitants. Ne voulant pas ennuyer nos lecteurs, nous ne citerons que peu d'exemples, les choisissant de préférence parmi les professions qui, à l'époque, avaient besoin d'une autorisation spéciale ; pour bien démontrer que nous n'exagérons pas.

Ainsi Nancy, en 1840, pour 29,000 habitants, comptait 13 libraires, 7 imprimeurs en caractères, 4 lithographes, et ainsi de suite pour tous les commerces et industries dont quelques-uns n'existent plus que pour mémoire, et disparaîtront complètement dans un avenir prochain.

On ne réfléchit pas assez aux conséquences qu'amènera la ruine du commerce. Il est indéniable que, puisque la population de la ville est triplée, le nombre des commerçants aurait dû lui aussi augmenter dans la même proportion, et que les charges des contribuables seraient diminuées d'autant plus que l'on serait plus nombreux pour les supporter. Quelle ne serait pas aussi la prospérité de la ville, si elle se trouvait dans une condition normale, et si elle n'était pas la proie des accapareurs de Nancy et de Paris.

Nous avons appris, par le dernier recensement que, depuis l'année 1891, on avait construit à Nancy 930 maisons ; certainement cela a fait vivre beaucoup de familles d'ouvriers, cependant cette fièvre de la construction finira forcément par se calmer, que feront donc alors tous ces gens-là, l'assistance publique ne suffira pas pour les secourir, surtout si le nombre en est augmenté par les petits et moyens commerçants et industriels.

*(A suivre.)*

**Déconfiture de la Société Nouvelle Coopérative**

DES

## ARMÉES DE TERRE ET DE MER

La Société Nouvelle Coopérative des armées de terre et de mer, dont le siège est à Paris, 101, rue de Vaugirard, avise ses créanciers de sa mise en liquidation par la circulaire suivante :

Paris, le 28 mars 1896.

Monsieur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'extrait du compte-rendu de la séance de l'Assemblée générale des actionnaires du 25 mars 1896, ainsi conçu :

« Les actionnaires de la Société Nouvelle Coopérative de consommation des armées de terre et de mer, réunis en assemblée générale extraordinaire, prononcent la dissolution de la Société et nomment M. G. Viail, demeurant à Asnières, 13, rue Montaigne, liquidateur de la Société avec les pouvoirs de droit les plus étendus. »

En conséquence, j'aurai l'honneur de vous convoquer dans quelques jours, c'est-à-dire, lorsque j'aurai fait établir l'inventaire et arrêté les comptes afin de vous communiquer le bilan.

Veuillez agréer, etc.

*Le liquidateur :* G. VIAIL.

## ENTRE OUVRIERS

Nous lisons dans les *Affiches Tourangelles :*

Pierre Detaille, maçon, est en train d'en tailler une devant une maison en construction. Il est accosté par son camarade Jean Rabot, ébéniste, vêtu proprement d'une vareuse, d'une salopette et d'une casquette neuves. Il est fort embarrassé, car il tient dans ses mains et dans ses bras de nombreux objets qu'il vient d'acheter et notamment une pendule en zinc bronzé, un chapeau à haute forme retapé à neuf, une étagère et un cache-pot.

Jean. — Bonjour la coterie !

Pierre. — Tiens, c'est toi. Mazette ! on ne se refuse plus rien ! Jusqu'à un tuyau de poêle.

Jean. — Mais oui, mon vieux frangin.

Pierre. — Où as-tu donc acheté tout ça ?

— Au Grand Bazar international, mon fiston. C'est là qu'on va quand on a de la galette.

— Allons donc ! C'est de la sale camelotte ! Des chapeaux comme celui-là, j'en aurai un sans argent, quand je voudrai. En donnant deux vieux chapeaux on me donnera en échange un chapeau retapé qui paraîtra neuf.

— C'est y vrai, ce que tu dis là ?

— Comment, si c'est vrai ? pour qui me prends-tu ?

— Pour un frère.

— Eh bien ! va donc le demander à Bigeon ou à Daguin, les chapeliers !

— J'ai peine à le croire.

— Et puis, tu n'en as que pour ton argent. Tu verras plus tard la suite de ton engouement. Tu en seras toi-même la première victime, car il n'y a que la fin de triste.

— Allons donc ! tu sais bien que je suis un travailleur qui ne fait jamais le lundi. C'est pas un crime d'avoir des petites dettes dans le quartier. Fallait pas qu'ils me fassent crédit.

— Ça c'est vrai, moi non plus, je ne la fais pas la Saint-Lundi, mais quand j'ai de l'argent, je vais de préférence chez ceux qui ont eu confiance en moi. Eh bien, puisque tu as fait un si bon marché, pourquoi n'offrirais-tu pas un verre ?

— Je le veux bien ; quand ce serait pour t'empêcher de crier contre les accapareurs qui créent des Grands Bazars pour le plus grand profit des consommateurs.

— Ah ça ! mais, tu le crois donc ?

— Dame ! on le dit.

— Allons prendre un verre, et je te démontrerai le contraire, et d'abord qu'à peu d'exception près, nous sommes tous doublés d'un protecteur de gain ou de salaire, parce qu'avant de pouvoir consommer, il faut préalablement gagner sa vie.

Ils se dirigent vers le père François, le marchand de vin du coin.

DEUX ANS APRÈS

Jean Rabot est appelé par son patron, fabricant de meubles, qui lui annonce son renvoi.

— Comment ! Monsieur Poirier, voilà dix ans que je suis dans votre atelier et vous me renvoyez ! Je ne fais pourtant pas le lundi !

— Il n'y a rien de ma faute, mon pauvre Jean. J'ai lutté jusqu'au bout. On délaisse les bons meubles pour la « pacotille ».

— Pour ça, c'est vrai, je l'ai vu par moi-même.

— Oui, tout le monde fait comme vous, les ouvriers comme les gens riches ou aisés. Vous allez dans les Grands Bazars internationaux croyant, hélas ! payer meilleur marché.

— Vous avez raison, patron. J'avais acheté une étagère. — L'été passé, elle est tombée en morceaux, elle s'est toute décollée ; j'ai pas vu un seul clou.

— Tiens, vous l'avouez. Eh bien ! allez donc leur demander de l'ouvrage ! Vous y verrez des meubles.

Jean sort tout triste. A peine avait-il fait cent mètres qu'il rencontre son ami Pierre Detaille, qui l'aborde en lui disant :

— Qu'as-tu donc ?

*(A suivre).*

*Le gérant :* E. SERRIÈRE.

NANCY - Imp. CRÉPIN-LEBLOND, 21, r. St-Dizier (Pas. du Casino)


## MAISONS RECOMMANDÉES

**TRAVAUX DE BATIMENTS**
**DISTRIBUTION D'EAU ET DE GAZ**
**E. THOMAS**
FERBLANTIER — POMPIER — LAMPISTE
5, rue Pichon, 5, NANCY

ARTICLES DE MÉNAGE
*Réparations en tous genres*
**BICYCLETTES**
Les plus perfectionnées
STARLEY, SINGER, HURTU, ROCHET
**BEUGNOT**
MÉCANICIEN
NANCY — 27, RUE STANISLAS, 27 — NANCY

FABRIQUE DE
**COURONNES MORTUAIRES**
La plus importante de la région
NANCY — 5, RUE DU PONT-MOUJA, 5 — NANCY

*La Maison GIROT, successr de S. RAILLARD informe sa nombreuse clientèle qu'elle a toujours en magasin un choix considérable et très varié d'Articles nouveaux en perles, métal, fleurs artificielles et Fantaisies simples et de luxe.*
(Voir à la quatrième page)

**MAISON C. SCHMIDT**
NANCY
24, rue Saint-Dizier, 24
**TISSUS**
POUR
ROBES ET MANTEAUX
PRIX TRÈS MODÉRÉS

**MAISON LEFEVRE-DENISE**
Maison de Confiance
MACARONS DE NANCY
0 fr. 50 la douzaine
BERGAMOTES DE NANCY
1 fr. la boîte
Pavés rafraîchissants au seigle
1 fr. pièce

CHAPELLERIE
**V. HOUSSEAUX**
A CÉDER
29, rue des Dominicains, 29
NANCY
*Assortiments complets des Nouveautés du Printemps, en Chapeaux de paille et feutre*
DERNIÈRES CRÉATIONS EN FANTAISIE
LE TOUT VENDU A DES PRIX EXCEMPTIONNELS
Pour cause de cessation de commerce
**PIDOLOT**
104, Rue Saint Dizier, 104
NANCY
Choix considérables de Meubles, Sièges
Petits Meubles de fantaisie — 300 Carpettes
100,000 Fr. de Marchandises à Vendre
PRIX MODÉRÉS
*LIQUIDATION*
CHANGEMENT DE DOMICILE
**J. JACQUOT**
16, Rue des Dominicains, 16
NANCY
Réparations d'Objets d'art et d'antiquités
Représentation de tout objet métal mis brun en galvanoplastie
GRAND CHOIX D'ORFÉVRERIE
ARGENT ET METAL ARGENTÉS
PIÈCES SUR COMMANDES — CISELURE
*Réparation d'Orfèvrerie*

CHAPELLERIE
**AIMÉ DELCHARD**
NANCY — 2, rue St-Dizier, 2 — NANCY
ARTICLES DE CHOIX
pour Messieurs, Dames et Enfants
GRANDS ASSORTIMENTS
Prix défiant toute concurrence
*Seule Maison fabricant à Nancy*

AU COIN DE S'-ROCH
**C. SAUMIER**
TAPISSIER
*Meubles - Literie - Sièges*
*Tentures*

*FABRIQUE*
d'Articles de Voyage et de Chasse
MAROQUINERIE
**E. THOUVENEL**
29 *et* 31, *rue St-Dizier*
NANCY

AUX ÉLÉGANTS
**BRENAS Aîné**
CHEMISIER
GANTERIE DE GRENOBLE
CRAVATES HAUTE NOUVEAUTÉ
21, Rue des Dominicains, NANCY

Spécialité d'articles
POUR 1res COMMUNIONS
Livres, Cierges, Brassards, Aumônières, Chapelets, Couronnes, Robes, Bonnets, etc.
**E. SERRIÈRE**
12, Rue de la Faïencerie, 12
NANCY
Ne pas confondre avec le n° 16
COURONNES FUNÉRAIRES

CORSETS EN TOUS GENRES
CORSETS SUR MESURES
Seul dépôt des Corsets brevetés *Le Sans-Gêne* *Le Merveilleux*
Maison LECLERC - LOQUIER
*Créée en 1858*
JUCHS-LECLERC, Successr
15, Rue St-Jean, 15, NANCY
*(Ne pas confondre)*

**H. GORLACHER**
*NANCY — 22, Rue des Dominicains, 22 — NANCY*
Spécialité de Vêtements caoutchouc et silésienne imperméable
JACQUETTES ET COLLETS SUR MESURE
BLOUSES & JUPONS
(Haute Fantaisie)
CONSERVATION DE FOURRURES

IMPRIMERIE
**CRÉPIN - LEBLOND**
NANCY
*21, Rue St-Dizier - Rue des Dominicains, 40*
(Passage du Casino)
JOURNAUX - BROCHURES - ALMANACHS
*Impressions Commerciales*
ANNUAIRE DE LORRAINE
(Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)
Conditions très avantageuses

TISSUS HYGIÉNIQUE FRANÇAIS
DU
DOCTEUR RASUREL
LAINAGE A LA OUATE DE TOURBE
Antiseptique et absorbante
S. G. D. G. Fournisseur de l'Administration de la Guerre
**GUYOT-KLEIN**
*3, rue de la Faïencerie, 3, NANCY*
Seul concessionnaire pour la ville de Nancy

SPÉCIALITÉ de TOILE de VICHY et COUTILS
Pour Hommes
DRAPERIE - BONNETERIE - BONNETERIE - LAINAGES
Mlle **PERBAL**
(Maison fondée en 1833)
3, Rue de la Faïencerie, 3
NANCY
BLANC EN TOUS GENRES
Cachemire et Châles pour Deuil
(FERMÉ LE DIMANCHE)

**Librairie SIDOT, Frères**
3, Rue Raugraff, 3
NANCY
*Livres classiques, Littérature, Droit, Médecine, Sciences et Arts*
PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — ACHAT ET VENTE DE LIVRES D'OCCASION
FOURNITURES DE BUREAUX
*Abonnements à tous les Journaux Français et Etrangers*

COUTELLERIE FINE
de Poche et de Table
**P. WAHL**
46, Rue Stanislas, 46, NANCY
RÉPARATIONS DE LA COUTELLERIE
ANCIENNE ET MODERNE
Nouvelle installation pour les Repassages
Les LUNDIS et les JEUDIS spécialement

BOUGIE Rationnelle — A la Ruche d'Or — BOUGIE de l'Ermitage
**P. DALBIN**
NANCY — 18, rue Pont-Mouja, 18 — NANCY
MANUFACTURE DE
Cierges, Bougies et Articles d'illuminations
CIRE JAUNE & BLANCHE
*Grand choix de Couronnes mortuaires*
Dépôt de Fabriques françaises de Paris et de Lyon
ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION
Gros et détail

MERCERIE-BONNETERIE
**L. JOANNÈS**
5, *Rue Raugraff*, 5
NANCY
Mercerie fantaisie haute nouveauté
Passementerie - Boutons
Soieries Doublures

CHAPELLERIE LORRAINE
**G. KNOLL**
Angle des rues Raugraff et St-Jean
NANCY
Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Enfants
Maison possédant en même temps que Paris les dernières Nouveautés
PRIX MODÉRÉS

**PAPIERS PEINTS**
Prix exceptionnels défiant toute concurrence
**CH. CHAUBOURG**
1 bis, rue St-Dizier, 1 bis
NANCY
Ancienne Maison H. HOCQUARD

GRAND ASSORTIMENT DE PATRONS
En Papier découpé et en Mousseline
Mlle **PERBAL**
4, Rue de la Faïencerie
NANCY
Costumes Préparés et entièrement Confectionnés à Prix modérés *(Fermé le Dimanche)*

FOURNITURES POUR FLEURS
et Papier pour abat-jour
PAPETERIE
Couronnes funéraires
**E. SERRIÈRE**
12, *Rue de la Faïencerie*, 12
NANCY
(Ne pas confondre avec le N° 16 qui n'a rien de commun avec la Maison E. SERRIÈRE)

AU CADRAN ÉLECTRIQUE
HORLOGERIE-BIJOUTERIE
**LOUIS**
36, *Rue Saint-Georges*, 36
NANCY
MAISON RECOMMANDÉE
Pour les Prix modérés et la Qualité supérieure de son Horlogerie

TRAVAUX DE BATIMENTS
*DISTRIBUTION D'EAU ET DE GAZ*
**E. THOMAS**
Ferblantier, Pompier, Lampiste
5, *Rue Pichon, NANCY*
ARTICLES de MÉNAGE
Réparations en tous Genres

**PIDOLOT**
NANCY
104, *rue Saint-Dizier*, 104
Choix considérable de Meubles, Sièges
PETITS MEUBLES DE FANTAISIE
300 CARPETTES
100,000 Fr. de Marchandises à Vendre
*PRIX MODÉRÉS*
LIQUIDATION

VÉRITABLES GOUTTES VEGETALES
ANTINÉVRALGIQUES
Selon la Formule du Commandant D.
Préparées par
**CH. DUON**
PHARMACIEN
26, *Faubourg Stanislas*, 26
2 francs 50 le Flacon
Envoi franco contre pareille somme en mandat ou timbres-poste
*Nota. — Il faut se défier des imitations et exiger la signature C. D.*
Rabais 40 0/0 sur toutes les spécialités — Prix modérés pour tous les médicaments

CHAPELLERIE
**AIMÉ DELCHARD**
NANCY — 2, rue St-Dizier, 2 — NANCY
ARTICLES DE CHOIX
pour Messieurs, Dames et Enfants
*Grands Assortiments*
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE
*Seule Maison fabricant à Nancy*

L'HYGIÈNE DE LA VUE
*Volume de 260 pages, 128 figures dans le texte*
PAR E. GRAND
*Officier d'Académie, Opticien (5 méd. d'Or)*
à l'Angle des rues Saint-Dizier et Saint-Georges

Dépositaire du Baromètre agricole et de la Jumelle "MAGNUS"
YEUX ARTIFICIELS HUMAINS
Instrument pour mesurer la vue

SPÉCIALITÉ DE BLANC
HOUSSEAUX-NICOLAS
**V. HOUSSEAUX,** Succr
12 et 14, Rue des Dominicains
CHEMISES SUR MESURE
TROUSSEAUX SUR COMMANDE
Rayon spécial de Faux-Cols et Manchettes

**J. TUFFIER**
51, *Rue Saint-Dizier*, 51
NANCY
HORLOGERIE DE PRÉCISION
Bijouterie — Joaillerie — Orfèvrerie
CORBEILLES DE MARIAGE
Grand choix de Bijoux Lorrains
BRONZES D'ART ET D'AMEUBLEMENT

IMPRIMERIE
**CREPIN-LEBLOND**
21, rue St-Dizier — 40, rue des Dominicains
(Passage du Casino)
NANCY
JOURNAUX-BROCHURES-ALMANACHS
Impressions commerciales
ANNUAIRE DE LORRAINE
(Meurthe-et-Moselle, Meuse et Vosges)
Conditions avantageuses

FABRIQUE DE CORSETS EN TOUS GENRES
Blanchissage & Réparations
MAISON LECLERC-LOQUIER
FONDÉE EN 1858
**JUCHS-LECLERC**
Successeur
15, *rue Saint-Jean*, 15
NANCY
Station des Tramways. — Ne pas confondre

**H. GÖRLACHER**
*NANCY — 22, Rue des Dominicains, 22 — NANCY*
PELLETERIES --- FOURRURES
CONFECTIONS
*Manteaux et Jacquettes Loutre et Astrakan*
CONSERVATION DE FOURRURES
NATURALISATION D'ANIMAUX
Réparations — Transformation

FOURNEAUX DE CUISINE
Système ZIMMERMANN, brev. s. g. d. g.
GARANTIS POUR LA CUISSON RAPIDE DES FOURS
Spécialité pour grands Établissements, Maisons religieuses, Hôtels, Cafés, Charcuteries, etc.
Assortiment d'Appareils de chauffages.—Calorifères de tous systèmes.
Poêles en fonte et faïence. — Ustensiles de cuisine en cuivre, fonte et fer battu.
Grands brûloirs à café. — Poêles pour tailleurs.
OCCASIONS— ÉCHANGES — RÉPARATIONS
**BONNAIRE-ZIMMERMANN**
9, Place du Marché, 9, NANCY

PORCELAINES — CRISTAUX — FAYENCES
LOCATION DU SERVICE DE TABLE
MAISON
**EUG. FERRY**
*11, Place du Marché, 11, NANCY*
Entre la Rue des 4-Eglises et la Rue Saint-Dizier
Services de table, à thé, à café, etc., porcelaine et faïence. — Garnitures de toilette, etc. — Grès et poterie. — Articles pour limonadiers et hôteliers. — Fantaisies. — Bouteilles et cloches de jardin.
SPÉCIALITÉ DE DIABLES OU POTERIE RUSSE

CHAUSSURES SUR MESURE
*Spécialité pour hommes*
RÉPARATIONS
**CH. JEANBILLE**
1, Rue des Tiercelins, 1
NANCY

FABRIQUE DE PASSEMENTERIE HAUTE NOUVEAUTÉ
POUR DAMES
*Spécialité de Fournitures pour Couturières*
**A. JACQUES**
15, rue de la Faïencerie, 15
NANCY
Mercerie, Boutons, Doublures, Rubans
Velours, Dentelles, Broderies, Soiries, Fourrures
Dépôts et Consignations
Service des Expéditions, même rue, n° 16

MERCERIE --- BONNETERIE
**L. JOANNÈS**
5, Rue Raugraff, 5
NANCY
Mercerie fantaisie haute nouveauté
Passementeries, Boutons
Soieries, Doublures

SPÉCIALITÉ
DE
ROUENNERIE-TOILERIE
**E. GUYOT-KLEIN**
3, Rue de la Faïencerie, 3
NANCY
Spécialité de Flanelles Russes, Futaines d'Alsace
DÉPOT DE FLANELLES DE SANTÉ
garanties irrétrécissables

FABRIQUE DE
VANNERIE-BOISSELLERIE
**G. JEANDEL**
18, Place du Marché, 18, NANCY
ARTICLES DE MÉNAGE — RUCHES A ABEILLES
Grand assortiment de filets à provisions
COMMANDES — RÉPARATIONS

AU RÉGENT
**E. IOHMANN**
BIJOUTIER, JOAILLIER, ORFÈVRE
A l'angle des rues des Carmes, 1, et Stanislas
NANCY
Grand assortiment de Bijouterie or et argent
HORLOGERIE, ORFÈVRERIE, BRONZES D'ART, BIJOUX LORRAINS et Héraldiques
FABRIQUE ET RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
*Achat et vente de Pierres précieuses*
ÉCHANGE

CHAPELLERIE & MODE FRANÇAISE
SPÉCIALITÉ DE DEUIL — **E. SCHMIDT** — FOURNITURES POUR MODES
108, rue Saint-Dizier, 108
NANCY
GRAND CHOIX DE CHAPEAUX
POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
Coups de fer gratis aux Clients

MAISON LEFÈVRE-DENISE
MAISON DE CONFIANCE
MACARONS DE NANCY
0 fr. 50 la douzaine
BERGAMOTES DE NANCY
1 fr. la boîte
Pavés rafraîchissant au seigle
1 fr. pièce

BOUCHERIE - CHARCUTERIE
Viandes de 1er Choix
**M. REBSTOCK**
38, *Rue de la Hache*, 38
NANCY
On prend les Commandes et porte à Domicile

MEUBLES D'ART DE FANTAISIE
Médaille d'Or Grand Module, Paris
**E. DONOT**
Sculpteur
Sièges, Écrans, Paravents, Vitrines
Meubles, Sièges de Luxe en tous genres
Salle à manger
Chambres à Coucher de tous Styles
*Réparations de Meubles anciens et modernes*
*Reproductions de Meubles de tous Styles*
17 Rue St-Dizier, 17 - NANCY

Fabrique d'Instruments de Chirurgie
APPAREILS ORTHOPÉDIQUES ET BANDAGES
MAISON CH. STREISGUTH
**P. WAHL**
SUCCESSEUR
Fournisseur de la Faculté de Médecine, des Hôpitaux et des Chemins de fer de l'Est
NANCY — RUE STANISLAS, 46 — NANCY
Atelier spécial pour la fabrication des Appareils de prothèse et d'orthopédie. — Bras et jambes artificiels. — Corsets. Ceintures et tous Appareils pour la déviation et le redressement des membres.

*Au Coin de St-Roch*
**SAUMIER**
Tapissier
LOCATION POUR LA VILLE
et le dehors de
LITERIE ET AMEUBLEMENTS
Epuration de Literie

AUX ÉLÉGANTS
**BRENAS Aîné**
HAUTES NOUVEAUTÉS POUR
CHEMISES DE CÉRÉMONIES
ET DE MARIAGES
21, Rue des Dominicains, Nancy

CHAPELLERIE LORRAINE
**G. KNOLL**
Angle des rues Raugraff et Saint-Jean
NANCY
Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Enfants
Maison possédant, en même temps que Paris, les dernières Nouveautés
PRIX MODÉRÉS

FABRIQUE DE
COURONNES MORTUAIRES
La plus importante de la région
NANCY — 5, rue du Pont-Mouja, — NANCY
**J. GIROT**
Successeur de S. RAILLARD
COMPTOIR SPÉCIAL DE COURONNES POUR
Sociétés, Corporations, etc., avec emblèmes coloriés.
Brancards porte-couronnes pour corbeaux à la disposition des Clients.
Prime gratuite pour tous achats.
Pièces extra de commande, exécution immédiatement.
Cierges de Première Communion et Luminaire.
Téléphone relié aux premières Maisons de Paris.
Atelier de réparations.
Adresses télégraphiques : GIROT, 5e S. RAILLARD, couronnes mortuaires

MAISON DE CONFIANCE
**C. SCHMIDT**
NANCY
24, Rue Saint-Dizier, 24
RÉELLES OCCASIONS

GRAND ASSORTIMENT
DE
VOITURES D'ENFANTS
MAROQUINERIE
**E. THOUVENEL**
29 et 31, Rue Saint-Dizier
NANCY

**CH. SCHMIDT**
Opticien
11, rue d'Amerval, NANCY
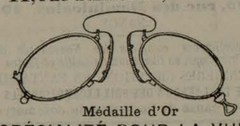
Médaille d'Or
SPÉCIALITÉ POUR LA VUE

CHARCUTERIE
**ARNOLD**
Rue du Pont-Mouja, 31
MAISON DE CONFIANCE
Spécialité de Pâtés de Ménages
GALANTINE ET ASPICS
*CHARCUTERIE EN TOUS GENRES*
Livre à domicile - Expédition sur commandes

MERCERIE - BONNETERIE
GANTS - RUBANS - VOILETTES
Mlle Émélie PERRIN
*1, Rue des Carmes, 1*
(Près la rue Stanislas)

Fournitures pour Couturières
FOURS NOUVEAUX
à Feu continu
à l'usage des
Pâtissiers, Boulangers, Hôteliers, Charcutiers
Lettres de félicitations à l'appui depuis 20 ans
**MAISON LAMBINET**
Poêlier-Fumiste
14, Rue du Pont-Mouja, 14 - NANCY
*Travaux garantis — Prix Modérés*
Faïence artistique et Poêles de Faïence coloriés

FABRIQUE DE PARAPLUIES
CANNES & OMBRELLES
*Spécialité de Parapluies garantis à l'usage*
Maison fondée en 1837 — Epinal, Médaille d'argent
MAISON PROSPER FAINTRENY
Camille CHAPUT
SUCCESSEUR
*NANCY, 45, Rue des Dominicains, NANCY*
RECOUVRAGE ET RÉPARATIONS

CHANGEMENT DE DOMICILE
**J. JACQUOT**
16, *Rue des Dominicains*, 16
NANCY
Réparations d'objets d'art et d'antiquités
*Reproduction de tout Objet métal soit bronze ou galvanoplastie*
Grand choix d'Orfèvrerie - Argent et Métal argenté
PIÈCES SUR COMMANDE - CISELURE
Réparation d'Orfèvrerie

SPÉCIALITÉ D'ENCADREMENTS
Baguettes dorées, noir et or, Verres, Cartons
**VITRERIE J. CURÉ**
*119, Grande-Rue (Ville-Vieille), 119 — NANCY*
Verres à vitres de toutes espèces, cannelé, dépoli
Vitraux d'Appartements
Verres mousseline et gravés — Glaces blanches et étamées
Tablettes et Plaques de propreté
Dalles et Verres bruts et striés — Tuiles Diamants — Mastics

SPÉCIALITÉ DE LITERIE
LITS EN FER
Sommiers élastiques
MAISON THIÉRY BONNEVILLE
**A. THIÉRY**
44, rue Saint-Dizier, 44, NANCY
Etoffes d'Ameublements.
Descentes de Lits et Tapis en tous genres pour Eglises et Appartements

A LA
BOUGIE de l'Excellence — Ruche d'Or — BOUGIE Nancéienne
**P. DALBIN**
18, rue du Pont-Mouja, 18, NANCY
Manufacture de Cierges, Bougies et d'illuminations
CIRE JAUNE ET BLANCHE
GRAND CHOIX de COURONNES MORTUAIRES
Dépôt de Fabriques françaises de Paris et de Lyon
ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION
GROS ET DÉTAIL

Librairie SIDOT Frères
NANCY, 3, Rue Raugraff, 3, NANCY
LIVRES CLASSIQUES, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, SCIENCES ET ARTS
*Publications périodiques. — Achat et vente de Livres d'occasion*
FOURNITURES DE BUREAUX
Abonnements à tous les Journeaux Français et Etrangers

CORDONNERIE NANCÉIENNE
Rayon exclusif pour Dames, Fillettes et Enfants
Rayon spécial pour Hommes et Garçons
**E. THIERRI**
*41, Rue du Faubourg-des-Trois-Maisons*
NANCY
Atelier attenant à la Maison pour la fabrication des Chaussures artistiques pour Hommes, Dames, etc.
PRIX RÉDUITS
L'atelier de réparations pose également les pièces soudées invisibles

BIJOUTERIE, ORFÈVRERIE
JOAILLERIE - HORLOGERIE
Choix pour Corbeilles de Mariage
*BIJOUX LORRAINS*
**CH. MOLARD**
47, Rue Saint-Dizier
*NANCY*
DORURE — BRONZES D'ART
ARGENTURE

A L'HIRONDELLE
MAROQUINERIE FANTAISIE
Articles de Voyage
**C. GIRARD**
*43, rue des Dominicains*
NANCY

Chapellerie Parisienne
**P. GÉRARD**
Angle des rues St-Jean et St-Dizier
NANCY


Nancy. — Imp. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizier (passage du Casino).



## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
du 3 mai

### Liste des candidats

Voici la liste des 36 candidats pour le conseil municipal qui ont été définitivement choisis par le comité central républicain dans la séance tenue vendredi soir à la salle de l'Agriculture :

MM.
MARINGER, maire sortant ;
GIRON, adjoint sortant ;
GUERIN, adjoint sortant ;
LE MONNIER, adjoint sortant ;
ROYÉ, adjoint sortant ;
ANDRÉ, conseiller sortant ;
COURTEVILLE (DE), conseiller sortant ;
DEMONET, conseiller sortant ;
DUSAULX, conseiller sortant ;
FRUHINSHOLZ, conseiller sortant ;
GAUDCHAUX PICARD, conseiller sortant ;
GRILLON, conseiller sortant ;
GROSJEAN (Camille), conseiller sortant ;
KRUG, conseiller sortant ;
LACOUR, conseiller sortant ;
LANIQUE, conseiller sortant ;
LOMBARD, conseiller sortant ;
MAIRE, conseiller sortant ;
PELTIER, conseiller sortant ;
PERNOT, conseiller sortant ;
SOREL, conseiller sortant ;
SPIRE, conseiller sortant ;
STOEBER, conseiller sortant ;
ZOUTTER, conseiller sortant ;
ANDREUX, ouvrier tailleur de pierres, président de la Société de secours mutuels des tailleurs de pierres, maçons, etc.
ARSANT, ouvrier typographe ;
BERTRAND-OSER, administrateur de la brasserie de l'Est ;
FRIOT, docteur en médecine ;
GERARD (Emile), ancien entrepreneur de charpente ;
GUTTON, architecte ;
IMHAUS, de la Maison Berger-Levrault ;
MARCOT (René), propriétaire ;
PARISOT (Pierre), docteur en médecine ;
ROUSSELOT, ancien président du tribunal de commerce ;
SCHERTZER, constructeur ;
SCHULER, architecte ;

*Et de cinq.*

Monsieur le rédacteur,

Je remercie les comités républicains qui ont bien voulu penser à moi en me proposant.

Je viens vous informer que je ne suis pas candidat.

Parmi les œuvres dont je m'occupe, celle qui me tient le plus au cœur est l'œuvre des soupes populaires. Qu'on la complète ; que la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit, achève ce que l'initiative privée a commencé, c'est le but auquel j'aurais aspiré si j'étais entré au conseil municipal.

Recevez, etc.

Edmond GÉRARD,
Adhérent au groupe républicain du canton Est.

*Et de six.*

Monsieur le directeur,

Je vous serais reconnaissant d'insérer dans votre journal que, tout en remerciant le grand Comité de m'avoir inscrit sur sa liste, je ne puis accepter la candidature, n'étant pas d'accord avec lui sur certains articles de son programme.

Agréez, etc.

CH. DE ROCHE DU TEILLOY.

*Et de sept.*

Voici le texte de la lettre adressée par M. Zoutter au président du grand Comité républicain :

Monsieur le président,

Je lis le compte rendu de la réunion où vous avez bien voulu porter publiquement ma candidature, avec celles de plusieurs autres conseillers sortants.

Ainsi que je l'ai déclaré le 23 avril dans la réunion du groupe républicain du canton Ouest, mon intention n'est pas de provoquer une agitation autour de mon nom.

Je décline donc l'honneur de figurer sur la liste du grand Comité républicain.

Veuillez agréer, etc.

ZOUTTER.

*Et de huit.*

M. Steinmetz avait fait une déclaration analogue.

Nous verrons bientôt le moment où le président du Comité indépendant pourra répéter le beau vers de Victor Hugo :

...Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

Et le *Journal de la Meurthe* continue toujours ; il nous offre d'ailleurs un beau spectacle, celui d'un organe qui lutte sans se lasser pour une cause qu'il sent d'avance perdue ; il sait que ses coups d'épée sont des coups d'épée dans l'eau ; que l'insuccès absolu doit couronner ses efforts (si l'on peut employer cette tournure hardie). Il constate la tiédeur de ses amis. Et il va toujours en dépit des difficultés ; mais pareille tâche comporte des inconvénients dont le pire est sans doute l'insuffisance et la rareté des arguments.

Notre confrère en est arrivé à reprocher à la municipalité sortante de se vanter par trop bruyamment de la besogne qu'elle a faite depuis quatre années. Quoi de plus naturel cependant ? D'autres municipalités sortantes au contraire s'agitent dans un douloureux embarras, lorsque les électeurs les questionnent sur les résultats de leur gestion ! N'est-il pas naturel que les conseils dont l'œuvre a été utile en éprouvent sinon un légitime orgueil, du moins une satisfaction naturelle, puisée dans le sentiment du devoir accompli ? Vous allez demander les suffrages des électeurs ; n'est-il pas logique de leur dire : vous nous aviez élus ; voilà ce que nous avions promis ; voilà ce que nous avons fait. Notre passé garantit l'avenir.

Notre confrère ne s'en tient pas là : en fait, dans son numéro de jeudi, il ne critique pas l'œuvre de la municipalité. Par la plume d'un correspondant qui signe : *un désabusé*, et qui nous semble se désabuser à bon compte, il lui reproche de n'avoir pas tout fait ; il insiste sur la question du marché aux bestiaux et des abattoirs que ce n'est pas, pour notre compte, le moment de discuter ; mais enfin, comme on dit, Paris n'a pas été bâti en un jour ; ce que l'on n'a pas fait au cours des quatre dernières années, on le fera pendant les quatre années qui commencent, pendant les quatre aussi qui suivront, et ainsi de suite. Notre confrère est vraiment bien impatient.

Etant donné l'insignifiance de ces reproches, on ne sera pas surpris de l'insuccès des réunions qui ont eu lieu mardi et mercredi ; les électeurs ont été en effet déconcertés de voir le « grand » comité, qui critique tant le comité central, lui emprunter une bonne partie de son programme. Ce programme n'est donc pas si mauvais.

On blâme l'œuvre de l'ancienne municipalité, et l'on inscrit sur la liste quatre noms de conseillers sortants. Bizarre logique ? Il est vrai que les réclamations ne se sont pas fait attendre. Comment s'étonner après cela de l'imbroglio inextricable qui a régné pendant toute la réunion du comité indépendant ?

Ce fut une véritable tour de Babel.

Si le malheur des uns ne guérit pas celui des autres, il le rend parfois plus supportable, et le comité Humbert a peut-être trouvé à sa douleur quelque atténuation en constatant, mercredi soir, que le comité indépendant n'avait guère rencontré plus de succès que lui. On parle toujours de leur fusion problématique. Qu'ils fusionnent donc ; ils pourront échanger ensemble de fraternelles condoléances et rappeler les beaux vers qui nous montrent Marius assis sur les murs détruits de Carthage et ces deux grands débris se consolant entre eux.

Si Marius et Carthage ont laissé des noms dans l'histoire, ce grand comité et le comité indépendant laisseront des traces

FABRIQUE DE
ERIE-BOISSELLERIE
JEANDEL
ce du Marché, 18, NANCY
S DE MÉNAGE — RUCHES A ABEILLES
assortiment de filets à provisions
ANDES — RÉPARATIONS

U RÉGENT
. IOHMANN
IER, JOAILLIER, ORFÈVRE
e des rues des Carmes, 1, et Stanislas
NANCY
d assortiment de Bijouterie or et argent
ORFÈVRERIE, BRONZES D'ART, BIJOUX LORRAINS
et Héraldiques
E ET RÉPARATIONS EN TOUS GENRES
Achat et vente de Pierres précieuses
ÉCHANGE

LLERIE & MODE FRANÇAISE
E. SCHMIDT
FOURNITURES POUR MODES
rue Saint-Dizier, 108
NANCY

) CHOIX DE CHAPEAUX
HOMMES, DAMES ET ENFANTS
de fer gratis aux Clients

ON LEFÈVRE-DENISE
MAISON DE CONFIANCE
ARONS DE NANCY
0 fr. 50 la douzaine
GAMOTES DE NANCY
1 fr. la boîte
rafraîchissant au seigle
1 fr. pièce

HERIE - CHARCUTERIE
iandes de 1er Choix
. REBSTOCK
ue de la Hache, 38
NANCY
nd les Commandes et porte
à Domicile

ES D'ART DE FANTAISIE
Médaille d'Or Grand Module, Paris
DONOT
Sculpteur
Écrans, Paravents, Vitrines
Sièges de Luxe en tous genres
Salle à manger
es à Coucher de tous Styles

CHAPELLERIE LORRAINE
G. KNOLL
Angle des rues Raugraff et Saint-Jean
NANCY
Rayon spécial pour Dames, Fillettes et Enfants
Maison possédant, en même temps que Paris, les dernières Nouveautés
PRIX MODÉRÉS

FABRIQUE DE
COURONNES MORTUAIRES
La plus importante de la région
NANCY — 5, rue du Pont-Mouja, — NANCY
J. GIROT
Successeur de S. RAILLARD
COMPTOIR SPÉCIAL DE COURONNES POUR
Sociétés, Corporations, etc., avec emblèmes coloriés.
Brancards porte-couronnes pour cortèges à la disposition des Clients.
Prime gratuite pour tous achats.
Pièces extra de commande, exécution immédiatement.
Cierges de Première Communion et Luminaire.
Téléphone relié aux premières Maisons de Paris.
Atelier de réparations.
Adresses télégraphiques : GIROT, Sr S. RAILLARD, couronnes mortuaires

MAISON DE CONFIANCE
C. SCHMIDT
NANCY
24, Rue Saint-Dizier, 24
RÉELLES OCCASIONS

GRAND ASSORTIMENT
DE
VOITURES D'ENFANTS
MAROQUINERIE
E. THOUVENEL
29 et 31, Rue Saint-Dizier
NANCY

CH. SCHMIDT
Opticien
11, rue d'Amerval, NANCY
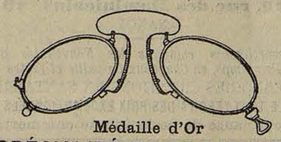
Médaille d'Or
SPÉCIALITÉ POUR LA VUE

CHARCUTERIE
ARNOLD
Rue du Pont-Mouja, 31
MAISON DE CONFIANCE
Spécialité de Pâtés de Ménages
GALANTINE ET ASPICS

CHANGEMENT DE DOMICILE
J. JACQUOT
16, Rue des Dominicains, 16
NANCY
Réparations d'objets d'art et d'antiquités
Reproduction de tout Objet métal soit bronze ou galvanoplastie
Grand choix d'Orfèvrerie - Argent et Métal argenté
PIÈCES SUR COMMANDE - CISELURE
Réparation d'Orfèvrerie

SPÉCIALITÉ D'ENCADREMENTS
Baguettes dorées, noir et or, Verres, Cartons
VITRERIE J. CURÉ
119, Grande-Rue (Ville-Vieille), 119 — NANCY
Verres à vitres de toutes espèces, cannelé, dépoli
Vitraux d'Appartements
Verres mousseline et gravés — Glaces blanches et étamées
Tablettes et Plaques de propreté
Dalles et Verres bruts et striés — Tuiles
Diamants — Mastics

SPÉCIALITÉ DE LITERIE
LITS EN FER
Sommiers élastiques
MAISON THIÉRY BONNEVILLE
A. THIÉRY
44, rue Saint-Dizier, 44, NANCY
Etoffes d'Ameublements.
Descentes de Lits et Tapis en tous genres pour Eglises et Appartements

BOUGIE de l'Excellence — A LA Ruche d'Or — BOUGIE Nancéienne
P. DALBIN
18, rue du Pont-Mouja, 18, NANCY
Manufacture de Cierges, Bougies et d'illuminations
CIRE JAUNE ET BLANCHE
GRAND CHOIX de COURONNES MORTUAIRES
Dépôt de Fabriques françaises de Paris et de Lyon
ARTICLES DE PREMIÈRE COMMUNION
GROS ET DÉTAIL

Librairie SIDOT Frères
NANCY, 3, Rue Raugraff, 3, NANCY
LIVRES CLASSIQUES, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, SCIENCES ET ARTS
Publications périodiques. — Achat et vente de Livres d'occasion
FOURNITURES DE BUREAUX
Abonnements à tous les Journeaux Français et Etrangers

CORDONNERIE NANCÉIENNE
Rayon exclusif pour Dames, Fillettes et Enfants
Rayon spécial pour Hommes et Garçons
E. THIERRI
41, Rue du Faubourg-des-Trois-Maisons
NANCY
Atelier attenant à la Maison pour la fabrication des Chaussures artistiques



Progrès
4 Mai

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
du 3 mai

### Liste des candidats

Voici la liste des 36 candidats pour le conseil municipal qui ont été définitivement choisis par le comité central républicain dans la séance tenue vendredi soir à la salle de l'Agriculture :

MM.
MARINGER, maire sortant ;
GIRON, adjoint sortant ;
GUERRIN, adjoint sortant ;
LE MONNIER, adjoint sortant ;
ROYÉ, adjoint sortant ;
ANDRÉ, conseiller sortant ;
COURTEVILLE (DE), conseiller sortant ;
DEMONET, conseiller sortant ;
DUSAULX, conseiller sortant ;
FRUHINSHOLZ, conseiller sortant ;
GAUDCHAUX PICARD, conseiller sortant ;
GRILLON, conseiller sortant ;
GROSJEAN (Camille), conseiller sortant ;
KRUG, conseiller sortant ;
LACOUR, conseiller sortant ;
LANIQUE, conseiller sortant ;
LOMBARD, conseiller sortant ;
MAIRE, conseiller sortant ;
PELTIER, conseiller sortant ;
PERNOT, conseiller sortant ;
SOREL, conseiller sortant ;
SPIRE, conseiller sortant ;
STŒBER, conseiller, sortant ;
ZOUTTER, conseiller sortant ;
ANDREUX, ouvrier tailleur de pierres, président de la Société de secours mutuels des tailleurs de pierres, maçons, etc.
ARSANT, ouvrier typographe ;
BERTRAND-OSER, administrateur de la brasserie de l'Est ;
FRIOT, docteur en médecine ;
GERARD (Emile), ancien entrepreneur de charpente ;
GUTTON, architecte ;
IMHAUS, de la Maison Berger-Levrault ;
MARCOT (René), propriétaire ;
PARISOT (Pierre), docteur en médecine ;
ROUSSELOT, ancien président du tribunal de commerce ;
SCHERTZER, constructeur ;
SCHULER, architecte ;

*Et de cinq.*

Monsieur le rédacteur,

Je remercie les comités républicains qui ont bien voulu penser à moi en me proposant.

Je viens vous informer que je ne suis pas candidat.

Parmi les œuvres dont je m'occupe, celle qui me tient le plus au cœur est l'œuvre des soupes populaires. Qu'on la complète ; que la prochaine municipalité, quelle qu'elle soit, achève ce que l'initiative privée a commencé, c'est le but auquel j'aurais aspiré si j'étais entré au conseil municipal.

Recevez, etc.

Edmond GÉRARD,
Adhérent au groupe républicain du canton Est.

*Et de six.*

Monsieur le directeur,

Je vous serais reconnaissant d'insérer dans votre journal que, tout en remerciant le grand Comité de m'avoir inscrit sur sa liste, je ne puis accepter la candidature, n'étant pas d'accord avec lui sur certains articles de son programme.

Agréez, etc.

CH. DE ROCHE DU TEILLOY.

*Et de sept.*

Voici le texte de la lettre adressée par M. Zoutter au président du grand Comité républicain :

Monsieur le président,

Je lis le compte rendu de la réunion où vous avez bien voulu porter publiquement ma candidature, avec celles de plusieurs autres conseillers sortants.

Ainsi que je l'ai déclaré le 23 avril dans la réunion du groupe républicain du canton Ouest, mon intention n'est pas de provoquer une agitation autour de mon nom.

Je décline donc l'honneur de figurer sur la liste du grand Comité républicain.

Veuillez agréer, etc.

ZOUTTER.

*Et de huit.*

M. Steinmetz avait fait une déclaration analogue.

Nous verrons bientôt le moment où le président du Comité indépendant pourra répéter le beau vers de Victor Hugo :

...Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là.

---

Et le *Journal de la Meurthe* continue toujours ; il nous offre d'ailleurs un beau spectacle, celui d'un organe qui lutte sans se lasser pour une cause qu'il sent d'avance perdue ; il sait que ses coups d'épée sont des coups d'épée dans l'eau ; que l'insuccès absolu doit couronner ses efforts (si l'on peut employer cette tournure hardie). Il constate la tiédeur de ses amis. Et il va toujours en dépit des difficultés ; mais pareille tâche comporte des inconvénients dont le pire est sans doute l'insuffisance et la rareté des arguments.

Notre confrère en est arrivé à reprocher à la municipalité sortante de se vanter par trop bruyamment de la besogne qu'elle a faite depuis quatre années. Quoi de plus naturel cependant ? D'autres municipalités sortantes au contraire s'agitent dans un douloureux embarras, lorsque les électeurs les questionnent sur les résultats de leur gestion ! N'est-il pas naturel que les conseils dont l'œuvre a été utile en éprouvent sinon un légitime orgueil, du moins une satisfaction naturelle, puisée dans le sentiment du devoir accompli ? Vous allez demander les suffrages des électeurs ; n'est-il pas logique de leur dire : vous nous aviez élus ; voilà ce que nous avions promis ; voilà ce que nous avons fait. Notre passé garantit l'avenir.

Notre confrère ne s'en tient pas là : en fait, dans son numéro de jeudi, il ne critique pas l'œuvre de la municipalité. Par la plume d'un correspondant qui signe : *un désabusé*, et qui nous semble se désabuser à bon compte, il lui reproche de n'avoir pas tout fait ; il insiste sur la question du marché aux bestiaux et des abattoirs que ce n'est pas, pour notre compte, le moment de discuter ; mais enfin, comme on dit, Paris n'a pas été bâti en un jour ; ce que l'on n'a pas fait au cours des quatre dernières années, on le fera pendant les quatre années qui commencent, pendant les quatre aussi qui suivront, et ainsi de suite. Notre confrère est vraiment bien impatient.

Etant donné l'insignifiance de ces reproches, on ne sera pas surpris de l'insuccès des réunions qui ont eu lieu mardi et mercredi ; les électeurs ont été en effet déconcertés de voir le « grand » comité, qui critique tant le comité central, lui emprunter une bonne partie de son programme. Ce programme n'est donc pas si mauvais.

On blâme l'œuvre de l'ancienne municipalité, et l'on inscrit sur la liste quatre noms de conseillers sortants. Bizarre logique ? Il est vrai que les réclamations ne se sont pas fait attendre. Comment s'étonner après cela de l'imbroglio inextricable qui a régné pendant toute la réunion du comité indépendant ?

Ce fut une véritable tour de Babel.

Si le malheur des uns ne guérit pas celui des autres, il le rend parfois plus supportable, et le comité Humbert a peut-être trouvé à sa douleur quelque atténuation en constatant, mercredi soir, que le comité indépendant n'avait guère rencontré plus de succès que lui. On parle toujours de leur fusion problématique. Qu'ils fusionnent donc ; ils pourront échanger ensemble de fraternelles condoléances et rappeler les beaux vers qui nous montrent Marius assis sur les murs détruits de Carthage et ces deux grands débris se consolant entre eux.

Si Marius et Carthage ont laissé des noms dans l'histoire, ce grand comité et le comité indépendant laisseront des tra-

ces dans nos annales électorales. Leur éphémère action apprendra aux comités de l'avenir qu'il ne suffit pas de grouper des quatre coins de l'horizon quelques mécontentements des natures les plus diverses, de réunir au hasard quelques noms sans même consulter les intéressés ; que l'on est autrement fort lorsque l'on a pour soi le prestige de services rendus à sa ville ou à son pays, l'homogénéité de doctrine, l'accord sur un programme mûrement élaboré, la fixité des principes et des convictions.

Sans doute, les orateurs indépendants se sont trouvés en partie victimes de circonstances inattendues.

Aussi, en raison d'une répétition musicale qui avait lieu dans la grande salle, l'éloquence de M. Gervaize s'est trouvée en concurrence avec les sons harmonieux des instruments.

D'autre part, en raison de la grève qui a éclaté dans l'atelier du journal où paraissent tous les documents du comité indépendant, les membres de celui-ci se sont trouvés en butte à des interruptions plus vives et plus nombreuses qu'ils n'en auraient essuyé en d'autres conjonctures.

Comme on voit, nous ne dissimulons rien ; mais, même en tenant compte de ces circonstances défavorables, il était visible que les assistants, renseignés d'ailleurs par une polémique de plusieurs jours, avaient cessé de s'intéresser sérieusement à l'action du comité indépendant.

---

Enfin !

Tout vient à point à qui sait attendre, dit un proverbe français. En effet, voici la liste « conservatrice » qui paraît dans le *Journal de la Meurthe* et dans l'*Espérance*. Ces deux journaux ont d'ailleurs changé d'attitude. Le *Journal de la Meurthe*, qui se montrait si batailleur, ne la fait suivre d'aucune réflexion ; l'*Espérance*, au contraire, qui se tenait si coite, tient à faire sa profession de foi.

Vous connaissez la fameuse question : — Ah ça ! vous, est-ce que vous vous moquez de la République ?

A cette traditionnelle interrogation, l'*Espérance* n'hésite pas à répondre : Oh ! mais oui, absolument.

Voici d'ailleurs son propre texte :

Le conseil nouveau se propose de faire prospérer la ville et la République. Que la ville prospère, nous le souhaitons et y applaudissons. Mais la République, que nous importe ! Qu'est-ce que la République, mon Dieu ! vient encore faire ici, où ce n'est guère sa place ?

Aussi bien, cette déclaration ne nous surprend guère en dépit de l'idée qui s'était répandue qu'à l'*Espérance* la question monarchique était désormais reléguée au second plan.

Du reste, en lisant la liste de ces journaux, on constate qu'ils demeurent fidèles à leur passé ; leur liste comprend la fine fleur des pois du parti réactionnaire.

A ces pois il est vrai, on a ajouté d'autres légumes, gros et petits ; dans cette salade, le nom d'un serrurier semble singulièrement dépaysé à côté de ceux d'une vieille noblesse qu'on s'attendrait plutôt à lire au bas d'une adresse au comte de Paris. A la suite d'un manifeste dirigé contre « l'exclusivisme intolérant et obstiné » des républicains figurent également les noms de plusieurs représentants des syndicats.

Franchement, ces derniers peuvent remercier le comité central d'avoir imposé pour condition à ses candidats de ne point tolérer l'inscription de leurs noms sur des listes multiples. Qu'aurait-on pensé en effet dans le public d'un homme qui admettrait à la fois le patronage du comité qui demande le maintien des institutions républicaines parlementaires actuelles, et celui du comité dont les défenseurs — l'*Espérance* le déclare — se moquent de la République.

Le bruit a couru en ville que Me de Nicéville n'acceptait par la candidature sur la liste du l'Union libérale. La nouvelle était controuvée. Cette liste ne semble pas destinée au sort de la liste des indépendants qui s'émiette à chaque instant :

En embarquant au port d'Otrante,
Nous étions trente ;
Mais en arrivant à Cadix,
Nous étions dix.
. . . . . .
Quand nous partîmes de Melun,
Nous étions un :
En arrivant à Carcassonne,
Il n'y avait plus personne.

Toutefois, si les personnes qui nous annonçaient le désistement de Me de Nicéville faisaient erreur, force nous est bien de confesser qu'elles s'appuyaient sur un raisonnement dont on ne saurait méconnaître le caractère sérieux.

— Qui, nous disaient-elles, ne connaît à Nancy Me de Nicéville ?

Qui ne sait à quel point il a conservé la gaîté, l'humeur joyeuse, l'entrain, qui, à notre époque grave, deviennent si rares aujourd'hui ?

Comment admettre alors, ajoutait-on, qu'il se laisse patronner par un journal qui n'a rien su trouver de mieux que de reprocher à l'un de ses adversaires d'être resté trop bon garçon, trop éveillé, trop en dehors ?

Espérons du moins que le comité de l'Union libérale aura poussé le libéralisme jusqu'à ne pas imposer à notre aimable concitoyen le mandat impératif de devenir du jour au lendemain renfrogné, triste comme une porte de prison, lugubre comme un bonnet de coton. Ce serait une conséquence déplorable de la campagne électorale actuelle.

---

Nous avons éprouvé une douloureuse surprise à voir la *Défense du commerce* entrer en guerre contre le comité central républicain dans un factum où elle déclare cependant que la sincérité des opinions républicaines des candidats désignés par elle ne saurait être mise en doute. Ces derniers ont dû par conséquent bien souffrir en voyant leurs noms sur des listes où sont inscrits les noms des adversaires déterminés de la République ; c'est pour ces listes que le comité de la Ligue recommande de voter. Tout au plus admet-il que des préférences personnelles — il ne parle même pas de préférences politiques — puissent malgré tout (*sic*) décider quelques-uns de ses amis à voter pour la liste du Comité central, et, dans ce cas, il invite les électeurs à rayer les trois noms qui lui seraient le moins sympathiques dans cette liste pour les remplacer par ceux des délégués du commerce.

Nous ignorons si cette note a été rédigée par des jeunes gens ou par des nouveaux venus. Toujours est-il qu'il nous souvient d'une époque où la Ligue syndicale, dirigée par des hommes de valeur et d'énergie, entendit autrement la défense de ses intérêts. Elle n'essayait pas d'imposer d'office des candidats à inscrire sur des listes contradictoires ; elle savait agir, organiser des conférences, provoquer un mouvement d'opinion. Ce fut pour elle une grande époque. L'appui de la presse républicaine ne lui fut pas marchandé, et souvent au prix de bien des veilles et des fatigues. Nous le disons à titre de simple constatation, sans acrimonie, sans amertume, car le cas échéant nous serions sans doute prêt à recommencer.

---

M. Voinier, négociant en grains, faubourg Saint-Georges, a informé le comité central que, pour des raisons de famille, il ne pouvait maintenir la candidature qu'il avait acceptée.

Les comités républicains ont pourvu jeudi soir à son remplacement ; M. Zoutter a été désigné comme candidat.

Qu'en pense le *Journal de la Meurthe*, qui affirmait qu'on avait « chassé M. Zoutter parce qu'il ne voulait pas d'un lycée de filles et qu'il n'était pas franc-maçon ? »

---



Le républicain 8 Mai

## Les élections municipales à Nancy

La permanence du Comité républicain central est installée 28, rue Héré.

—

Quelles réflexions ajouter au compte-rendu très complet et très fidèle — qu'on a lu hier — de la réunion publique organisée mercredi soir par le Comité Indépendant ?

Même avec le concours des orateurs du Grand Comité, le Comité Indépendant a été impuissant à faire prendre en considération son programme et sa liste.

MM. Gervaize et Lucien Humbert, alliés électoraux, n'ont pas osé réclamer la parole éloquente du président de la réunion, M. Courtois, pour mettre aux voix leurs listes fraternellement confondues mais où (c'est bien le cas d'employer cette image triviale mais juste) une poule n'eût pas retrouvé son poussin.

Et qui s'y serait reconnu, dans ces tronçons de listes juxtaposés, et dont les personnalités les plus en vue s'évadent à l'envi par un désistement significatif ?

∴

L'*Espérance* et le *Journal de la Meurthe et des Vosges* publient la liste conservatrice ; celle-ci s'intitule : *Union libérale*.

Voici, à simple titre d'information, la composition de cette liste :

MM. Bastien, avoué honoraire à la Cour ; Benoît-Geny, avocat ; Pierre Bernard, propriétaire ; Bernard de Jeandin, ancien magistrat ; Blondin, industriel aux Grands-Moulins ; Bouzonviller, serrurier ; Victor Bartin, ancien juge de paix ; Calmus, entrepreneur de serrurerie ; Chassignet, sous-intendant militaire en retraite ; Auguste Claude, propriétaire ; Félix Collenot, ancien magistrat ; Dehaye-Zimmermann, négociant ; Julien Didion, ancien négociant ; Feltin, avoué à la Cour ; Paul Fisson, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite ; François, président du syndicat de la boulangerie ; Gandoin, ancien membre du bureau de bienfaisance ; Grosjean-Maupin, libraire, délégué du syndicat des libraires du Nord-Est ; Journel, directeur des douanes en retraite ; de Landrian, ancien receveur particulier des finances ; Charles Mathieu, ancien conseiller à la Cour ; Marcel Maure, propriétaire ; Miesch, avoué honoraire ; Mottet de la Fontaine, ancien magistrat ; Antony Muller, pépiniériste ; Paul de Nicéville, avocat ; Odinot, père, ancien photographe ; Léopold Quintard, propriétaire ; Remy, docteur en médecine ; René Renard, avocat ; Antoni Rougieux, architecte ; Serrière, président de la Ligue pour la défense du commerce ; Victor Simonet, négociant ; Thiéry, ancien fontainier ; Vallet, président du syndicat de la boucherie ; René Xardel, avocat.

La liste conservatrice est précédée d'un appel aux électeurs qui débute par cette phrase stupéfiante :

« Electeurs ! Depuis vingt ans, quelques hommes se sont arrogé le droit de désigner à vos suffrages ceux qui auraient l'honneur et la charge d'administrer les intérêts de notre ville. »

Eh bien, et les candidats conservateurs, par qui ont-ils été désignés, sinon par « quelques hommes » ?

Il est permis de déplorer que nos mœurs électorales soient telles qu'aucune réunion publique ne puisse donner de résultats. Mais, à défaut de grandes réunions, le parti républicain a du moins tâté le pouls à l'opinion ; on a rendu compte au public des réunions préparatoires tenues pour l'élaboration d'un programme et d'une liste.

Les braves conservateurs, eux, n'avaient pas jusqu'ici manifesté leur existence par le plus imperceptible mouvement et vlan ! tout à coup, sans crier gare, ils jettent trente-six noms sur le marché électoral, en reprochant aux autres *de s'arroger le droit de désigner au suffrage* (ils se gardent bien d'ajouter : *universel*) *les candidats* (!!!)

Saprès conservateurs ! C'est toujours chez eux qu'on trouvera le mot pour rire !

∴

Décidément en veine de hardiesse, les conservateurs, semblables à Guzman, ne connaissent d'ailleurs aucun obstacle. Voici par exemple le *Journal de la Meurthe et des Vosges* (cinq centimes le numéro pendant la période électorale *seulement*). Il n'a jamais publié un article raisonné sur les élections ; il s'est borné à insérer quelques vagues informations ou des communications anonymes, ou encore à reproduire les attaques dirigées contre certains candidats républicains par une revue du bâtiment peu répandue dans le grand public (*l'Immeuble*), mais quant à hasarder des appréciations personnelles, le *Journal de la Meurthe et des Vosges* ne s'y risque pas. Eh bien, il arbore cependant des avis cavaliers et imprime :

« Les journaux opportunistes de Nancy ont-ils compris qu'il ne leur était pas possible de contredire les informations que nous avons données depuis plusieurs jours ? Toujours est-il qu'ils se taisent. »

A la *Meurthe*, on n'est pas plus embarrassé que cela pour se proclamer maître de la situation. La liste de la *Meurthe* sera battue au petit galop, notre confrère ne se fait aucune illusion là dessus, mais il a affaire à des abonnés si bénévoles qu'il leur expliquera très facilement, — après, — que, sans un malencontreux hasard, la déroute des « opportunistes » eût été immanquable.

C'est beau, la foi.

∴

Le Comité républicain central, dans sa réunion du 30 avril, a décidé de porter sur sa liste M. Zoutter, conseiller municipal sortant, en remplacement de M. Voinier.

Nous sommes très heureux d'enregistrer ce choix.

∴

*Un assesseur désabusé*

Il paraît que le citoyen Colin, qui figurait comme assesseur à la réunion publique de mercredi, n'a pas été enchanté de ce qui s'y est passé. Il vient d'exhaler ses déceptions en quatre strophes, dont voici les deux premières :

Elle est dressée votre liste, compères,
Avec les gens intrigants des quartiers.
Par vos discours vous cherchez à nous plaire,
Et vous donnez la main aux ouvriers.
Vous annoncez que l'on fera ripaille,
Si vous passez dans nos élections.
Vous mettriez le peuple sur la paille,
En le tondant comme de vrais moutons. } *bis.*

Puis vous croyez que par votre langage,
Par vos écrits, avoir son bulletin.
Lui promettant, si ce jour il est sage,
De lui donner du beurre avec son pain.
Et vous comptez dessus son ignorance,
Pour le conduire aux urnes par la main.
Les électeurs voteront pour la France, } *bis.*
Et vous aurez du peuple son dédain.

En terminant, le citoyen Colin prophétise, ni plus ni moins que Mlle Couesdon :

Peu d'électeurs prendront de vos listes,
Vous resterez, messieurs, sur le carreau.
Nous ne voulons, surtout, pas de fumistes...

Le citoyen Colin est dur pour les fumistes, mais on sait que sa muse ne plaisante pas.

—

Meurthe
1 Mai

## Les Elections Municipales

—

La liste des candidats de l'Union libérale a produit le meilleur effet dans Nancy. Les électeurs remarquent avec satisfaction que les noms des honorables candidats, de toutes opinions politiques, qui se sont réunis pour solliciter les suffrages de leurs concitoyens, représentent l'ensemble des interêts de la ville. Le commerce, l'industrie, les professions libérales ont fourni chacun son contingent. Comme honorabilité, comme capacité et comme intélligence, les candidats de l'Union libérale présentent toutes les garanties désirables.

La population nancéienne comprend déjà qu'en les nommant elle fera choix de bons administrateurs.

—

Après 48 heures de réflexion, l'*Est* et le *Progrès* essayent enfin de répondre aux observations que nous avions faites au sujet de la liste et du programme du Comité central.

Chose étonnante ! Le *Progrès de l'Est* s'en prenant surtout à l'article de l'*Immeuble* que nous avons reproduit mardi, paraît laisser croire que les appréciations des plus vives et sanglantes, — justes très souvent, — que l'*Immeuble* a émises sur le compte des conseillers sortants, émanent du *Journal de la Meurthe*. Pourquoi donc notre confrère n'a-t-il pas indiqué à ses lecteurs la source même des critiques ? Pourquoi n'a-t-il pas déclaré que c'était dans l'*Immeuble*, c'est-à-dire dans une feuille républicaine rédigée par un vieux républicain, qu'avaient paru ces portraits de M. Le Monnier, « le promoteur du lycee de jeunes filles. ... l'universitaire plus porté à servir l'Etat qui le paye et dont il attend des récompenses de ses services, » — de M. Demonet, usant de son titre de conseiller municipal pour prendre à son profit la fourniture des calorifères, etc., etc. ?

Pourquoi le moniteur nancéien de l'opportunisme paraît-il vouloir mettre les vehementes critiques émises et signées par M. Jacquemin, à notre actif ?

Ne serait-ce pas afin d'en diminuer l'importance aux yeux de la masse en laissant croire que ces critiques peuvent être inspirées par l'esprit de parti, alors, au contraire, qu'elles émanent de quelqu'un qui connait bien la maison dont il parle ?

Pour ce qui est de notre polémique personnelle, les journaux républicains nous font remarquer que nous nous sommes trompé, en affirmant que si le Comité central avait fait figurer sur la liste M. Pernot (évincé par son propre comité cantonal), c'est parce qu'il avait voté le lycée de filles. Nous avons fait erreur : M. Pernot a voté contre.

C'est entendu ! Mais si M. Pernot a été repêché, c'est parce qu'il est *franc-maçon*.

Au contraire, on a chassé M. Bize, on a chassé M. Steinmetz, on a chassé M. Zoutter, *parce qu'ils ne voulaient pas d'un lycée de filles et parce qu'ils n'étaient pas francs-maçons*.

Lycée de filles ! Franc-maçon ! Mais vous n'avez que ces mots-là à la bouche, s'écrie l'*Est Républicain*. Notre confrère estime-t-il par hasard que le terrain de combat n'est pas assez large et assez suffisant ? Pas de lycée de filles, c'est-à-dire pas de dépenses exorbitantes pour la construction d'un établissement qui ne doit être utile à personne, sinon aux professeurs payés par l'Etat, et aux boursières payées par la Ville.

Pas de franc-maçons, pas de liste composée et inspirée par la Loge, parce que tous les conciliabules secrets des chevaliers du Temple ne disent rien qui vaille au public !

L'*Est* se borne à ajouter, au sujet du lycée de filles :

« Le *lycée de jeunes filles* ne figure pas sur le programme et on ne pourra y songer que le jour où tous les travaux plus urgents seront terminés, c'est-à-dire dans un délai bien plus long que le mandat du conseil à élire. Notre confrère monte donc à l'assaut d'un moulin à vent. »

Ah ! le bon billet qu'ont les contribuables de Nancy ! — Et qui nous dit que si la liste du Comité central était agréée par les électeurs, on n'entreprendrait pas d'ici peu la construction du fameux lycée de filles ?

Il importe, d'ailleurs, de le dire et de le répéter sur tous les tons, *la consigne, qui est venue de la Loge en passant par le Comité central, a été de faire un silence absolu sur la question du lycée de filles*, afin de ne point effaroucher l'opinion publique avant les élections, et de pouvoir manœuvrer en toute liberté après le 3 mai !

LE CONSEIL SORTANT A VOTÉ LA CONSTRUCTION D'UN LYCÉE DE FILLES, voilà un premier fait !

LES CANDIDATS PROPOSÉS PAR LE COMITÉ CENTRAL NE DISENT PAS QU'ILS REVIENDRONT SUR CE VOTE, voilà un deuxième fait !

Et ce, parce que, après de multiples délibérations faites au sein du Comité central, il a été décidé, sur les instances de francs-maçons de marque, qu'on procèderait à la construction de ce lycée inutile et coûteux, *puisque cela avait été voté*, et qu'il valait mieux ne pas en dire le moindre mot au public !

Nous comprenons que la presse opportuniste ne tienne pas le moins du monde à ce que nous déchirions les voiles ; c'est cependant notre devoir de le faire.

Plus prudent que l'*Est*, le *Progrès* se garde bien de dire le moindre mot du lycée de filles. Ce silence s'explique !

—

Les affiches de l'Union libérale ont été apposées jeudi sur les murs de Nancy.

—

Déjà, il faut que le Comité Central remanie sa liste primitive, affichée cependant, — M. Voinier, marchand de grains, ne veut plus être porté comme candidat au Conseil municipal. Attendons le numéro 36 bis !

—

M. Etienne porté sur la liste du Comité républicain indépendant, déclare qu'il ne veut d'aucune candidature ! — MM. Bize et Royer portés par le « Grand Comité Républicain » protestent contre l'inscription de leurs noms sur sa liste.

### Rédemption

Ah ! Quel génie que ce César Franck et l'admirable œuvre que *Rédemption* ! Après le très pur prélude, le chœur terrestre un peu sombre se plaint ; mais, voici le chœur des anges, immatériel, limpide, où certaines harmonies cristallines font penser à des harmonies de Parsifal (et notons que Franck écrivit *Rédemption* dix ans avant la première représentation de Parsifal) ; l'Archange annonce alors par un air d'un exquis et délicat sentiment la naissance de l'Enfant divin ; les Nancéiens ont déjà pu apprécier plusieurs fois le talent de Mlle Eléonore Blanc ; on ne saurait trop la louer pour sa voix si bien posée et son articulation remarquable.

La première partie de l'oratorio est séparée de la seconde par une symphonie d'une ampleur magnifique, d'une splendeur de lignes qu'on pourrait, sans désavantage pour Franck, comparer à celle de Beethoven. Enfin, dans le dernier chœur des anges et l'air final de l'Archange, les pures harmonies des violons ravissent de nouveau jusqu'à la fin grandiose.

Telle est donc l'œuvre de Franck. Elle produit une inouïe émotion d'art, et il faut espérer que beaucoup des auditeurs d'hier voudront réentendre *Rédemption* samedi ; car l'orchestre fut excellent, et n'a souffert, en aucune façon, de l'absence de quelques instruments ; on ne peut faire un trop grand éloge des chœurs dont l'ensemble et la justesse sont très satisfaisants. Et il faut remercier M. Guy Ropartz de l'intense joie qu'il nous donna.

BOTTOM.



Progrès
2 Mai

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES
### du 3 mai

### Liste des candidats

Voici la liste des 36 candidats pour le conseil municipal qui ont été définitivement choisis par le comité central républicain dans la séance tenue vendredi soir à la salle de l'Agriculture :

MM:
MARINGER, maire sortant ;
GUERIN, adjoint sortant ;
LE MONNIER, adjoint sortant ;
ROYER, adjoint sortant ;
ANDRÉ, conseiller sortant ;
COURTEVILLE (DE), conseiller sortant ;
DEMONET, conseiller sortant ;
DUSAULX, conseiller sortant ;
FRUHINSHOLZ, conseiller sortant ;
GAUDCHAUX PICARD, conseiller sortant ;
GRILLON, conseiller sortant ;
GROSJEAN (Camille), conseiller sortant ;
KRUG, conseiller sortant ;
LACOUR, conseiller sortant ;
LANIQUE, conseiller sortant ;
LOMBARD, conseiller sortant ;
MAIRE, conseiller sortant ;
PELTIER, conseiller sortant ;
PERNOT, conseiller sortant ;
SOREL, conseiller sortant ;
SPIRE, conseiller sortant ;
STEINMETZ, conseiller sortant ;
STŒBER, conseiller, sortant ;
ZOUTTER, conseiller sortant ;
ANDREUX, ouvrier tailleur de pierres, président de la Société de secours mutuels des tailleurs de pierres, maçons, etc.
ARSANT, ouvrier typographe ;
BERTRAND-OSER, administrateur de la brasserie de l'Est ;
FRIOT, docteur en médecine ;
GERARD (Emile), ancien entrepreneur de charpente ;
GUTTON, architecte ;
IMHAUS, de la Maison Berger-Levrault ;
MARCOT (René), propriétaire ;
PARISOT (Pierre), docteur en médecine ;
ROUSSELOT, ancien président du tribunal de commerce ;
SCHERTZER, constructeur ;
SCHULER, architecte ;

—

M. Giron, adjoint sortant, a adressé au comité républicain central la lettre suivante :

Nancy, le 1er mai 1895.
Messieurs les membres du comité central républicain,

En présence des attaques injustes dont je suis poursuivi et des menaces qui sont lancées à la dernière heure, et ne voulant pas compromettre en rien le succès de la liste du comité,

J'ai l'honneur de vous prier de me considérer comme démissionnaire, me réservant au moment voulu de faire bonne justice de ces odieuses attaques.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

A. GIRON.

En présence de cette décision irrévocable, le comité central a choisi, pour le remplacer sur la liste qu'il présente aux suffrages des électeurs, M. Steinmetz, conseiller municipal sortant, ancien président du conseil des prudhommes.

—

Monsieur le rédacteur,

Je fais appel à votre concours pour m'aider à faire justice d'une calomnie que nos adversaires colportent actuellement.

On m'accuse de n'employer que des ouvriers allemands, c'est archi-faux. Sur 25 personnes que j'occupe en ce moment, plus de la moitié sont de Nancy, les autres sont des annexés. La plupart, réintégrés, ont fait leur service militaire en France, et sont en instance de réintégration.

On me reproche également d'avoir fait poursuivre un voleur. C'est un droit qui appartient à tous les honnêtes gens : si j'en ai usé, c'est que l'ouvrier en question s'était, pendant tout son séjour chez moi, très mal comporté. Haineux, vindicatif, il s'était fait détester par tous ses camarades et, dans ces conditions, je n'ai pas cru devoir user de clémence envers lui.

Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

C. KRUG.

—

La circulaire suivante a été apposée sur les murs de Nancy :

Ouvriers,

Qui ne vous occupez pas de politique, qui désirez le maintien de vos salaires, votez tous pour le candidat des typos en grève de l'*Impartial*, journal appartenant au millionnaire Hinzelin, qui paie ses ouvriers 33 0/0 au-dessous du tarif.

Si vous l'élisez, le candidat défendra chaudement vos intérêts.

HENRY,
Vu : *le candidat*, *ouvrier typographe*.
HENRY.

—

*Et de neuf.*

Monsieur le rédacteur,

J'apprends à l'instant même, par la voie des journaux, que mon nom est porté sur une liste, au conseil municipal.

Je n'ai jamais sollicité aucune candidature.

Je remercie de l'honneur que l'on me fait, mais je ne suis pas candidat.

Je vous prie, monsieur le rédacteur, d'en donner la publicité dans votre premier numéro, et veuillez agréer, etc.

A. VERGEOT.

*Et de dix.*

L'*Impartial* reçoit la lettre suivante :

Nancy, le 30 avril 1896.

Monsieur le directeur,

Dans une liste publiée par votre journal du 29 avril, je vois figurer mon nom parmi les personnes se présentant au conseil municipal.

Vous m'obligerez en faisant connaître dans votre prochain numéro que je ne suis ni ne veux être candidat.

Agréez, etc.

E. MARLAUD,
*Entrepreneur de travaux publics.*

Nous sommes à la dizaine ; faisons pour le moment une croix.

seulement à leur conscience, estiment qu'ils doivent élever leurs enfants dans l'incroyance ou la négation, aucun ne soutiendra de bonne foi que les moyens de le faire leur manquent à Nancy.

Bien plus, et tout en déplorant le mal causé ainsi aux jeunes générations, nous comprendrions l'initiative que des hommes convaincus prendraient de fonder avec des ressources privées un établissement d'enseignement d'où — selon leur vœu — ils écarteraient jusqu'à l'apparence d'un enseignement religieux quelconque.

Mais s'ils prétendent appeler à leur aide le pouvoir de l'État, l'autorité municipale, les finances de la cité, au nom même du respect dû à la liberté de tous, nous élevons une protestation qui aura — nous en

» l'accomplissement du programme. Les » finances sont en parfait état... »

On demande à voir ; ce n'est pas de l'ancien qu'il s'agit, mais du présent.

A Toul, les candidats accusent un excédent de recettes de plus de 100.000 fr.

A Nancy, on nous affirme avoir prépare, pour l'avenir, des ressources importantes...

Ce que demandent les électeurs, c'est l'état actuel des finances de notre ville ; les promesses tenues ne sont pas promesses à tenir, l'argent comptant et le crédit sont choses bien différentes. Mais passons.

On continue en parlant très vaguement des travaux accomplis. Et le lycée de filles ? lycée voté et non bâti, faute de fonds ? Point n'en est question.

Et les percées, qui coûtent environ un

JOURNAL DE LA MEURTHE ET DES VOSGES

Nº 18

# PLEIN CŒUR

PAR

Edouard DELPIT

— La mort vaut mieux que la honte, répliqua la duchesse.

— Soit... Après ? quand je n'y serai plus, que deviendra-t-il ?

C'est vrai, c'est vrai, il l'aimait si follement ! Le bonheur de Maurice était à jamais perdu, comme était perdu l'honneur de cette malheureuse creature. Par la pensée, Alice revoyait la froide matinée d'hiver où l'on emportait le cercueil de leur père, leur père mort en apprenant sa ruine, peut-être pis encore. Et Maurice était venu tout sauver, prendre les orphelines, réparer les coups du sort. L'ignominie et le désespoir, telle serait sa récompense. Vaincue, anéantie, madame de Guerle tomba sur un fauteuil et, se couvrant le visage de ses mains, éclata en sanglots.

Cette sincère et violente douleur gêna Laure. Son exaltation décrut. Elle regarda Georges. Il penchait la tête, dans une attitude morne, désolée. Elle s'approcha d'Alice et, soudain, demeura clouée sur place. Un furieux galop de cheval résonnait dans la cour. Puis une voix, dehors, rauque, cassée, pourtant stridente, commanda :

— Fermez les portes, les fenêtres ! lâchez

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

les chiens !... dites aux gardes de prendre leurs fusils !...

— Maurice !.. Maurice !... sanglota Laure, au comble de la terreur.

Brusquement, Alice s'était levée. Elle ouvrit la porte de son boudoir et, faisant un signe impérieux, dit à M. de Brouville :

— Entrez là !

Georges n'était point de ceux qui se dérobent au danger. Il ne parut pas entendre. Elle le saisit d'un geste où l'emportement se mêlait au dégoût, le poussa dans la pièce, referma la porte sur lui et, revenant à Laure :

— Tâche au moins de bien mentir, pour ne pas le briser.

Il était temps, Favières se dressait au seuil de la bibliothèque. La lune continuait d'y baigner d'une vapeur de brouillard les êtres et les choses. Il distingua dans la demi-obscurité deux formes debout l'une près de l'autre.

— Ah ! c'est ici ? dit-il. De la lumière, de la lumière !

Le château était en rumeur. De droite et de gauche, les domestiques couraient, effarés sous le coup de fouet de cet événement incompréhensible : le maître parti pour Paris, rentré inopinément, les habits en désordre, sur un cheval sans selle, et parlant de Beaucours à la façon d'un repaire de voleurs. On apporta des candélabres et des lampes qui éclairèrent mal la pièce énorme. La duchesse de Guerle prit les devants et vint à son beau-frère. Elle se forçait d'être vaillante, de ne pas tomber, de sourire, le cœur plein de larmes.

— Vous, Maurice ? C'est une vraie surprise...

Elle lui serrait les mains, des mains glacées comme celles d'un mort. Il se laissait

Administration : 21, Rue Saint-Dizier, Nancy. Samedi 2 Mai 1896.

Paraît tous les jours
(Le Lundi excepté)

Les abonnements datent des 1er et 15 de chaque mois. A leur expiration, ils continuent de droit, à moins d'un avis contraire.

Prix de la ligne d'insertion

« Celui du *Comité central républicain* ne semble pas susciter beaucoup d'enthousiasme.

Celui de l'*Union libérale*, au contraire, pique vivement la curiosité, provoque la sympathie générale, celle des militaires et des civils, celle aussi des femmes aussi bien que des hommes, celle enfin des ouvriers aussi bien que des rentiers ou des hommes de bureau. »

Il est regrettable que dans sa nomenclature l'*Espérance* ait oublié les bonnes d'enfant... Notre confrère ne nourrit, au demeurant, nulle illusion sur l'issue de la lutte :

« Nancy donc est sorti de sa longue indifférence électorale. On s'y prépare à la bataille ; car, depuis que la politique envahit tout, les élections sont devenues parmi nous des batailles, ce qu'on pourrait appeler, hélas ! trop exactement, des guerres entre pot de terre et pot de fer, ou comme qui dirait, entre le loup et l'agneau. »

Voyons, confrère, pas de ces idées sombres ! Il ne faudrait pas cependant vous figurer que le corps électoral va procéder à un nouveau massacre des Innocents, qu'il va égorger les candidats de cette *Union libérale*, si sympathique aux militaires comme aux civils — et cependant vouée à la déroute.

C'est à la défaite que vont vos candidats, non à l'abattoir.

∴

Tandis que l'*Espérance* broie du noir, le *Journal de la Meurthe* (cinq centimes le numéro pendant la période électorale seulement), persiste à prendre des airs béats et satisfaits. Cette inaltérable jovialité de père la Victoire

Amis, je vais avoir cent ans

sied évidemment à un organe fondé en 1798, mais, dans son propre intérêt, la *Meurthe* ne devrait pas abuser du droit de se répéter, qu'on concède volontiers aux vieillards. Voici que ce matin, la *Meurthe* revient sur la question du lycée de filles. Elle imprime en caractère *italique*, afin de forcer l'attention, que M. Zoutter « a été chassé parce qu'il ne voulait pas d'un lycée de filles et parce qu'il n'était pas franc-maçon ».

O ironie des choses ! Notre confrère joue bien de malheur avec ses exemples. Mauvais prophète hier sur le cas de M. Pernot, il l'est aujourd'hui sur le cas de M. Zoutter.

On sait en effet qu'une vacance s'étant produite dans la liste du Comité central, que sa retraite volontaire laissait subsister un conflit redoutable et qu'il était désormais impossible de n'en pas rechercher la solution. Cette solution, il l'a indiquée. Et en l'écoutant, je me disais : Pourquoi pareil discours est-il en retard de plusieurs semaines ? Quelle tournure autrement heureuse auraient prise les événements, si ce mot de revision avait été prononcé à temps, c'est-à-dire le jour même où, pour la première fois, le Sénat a émis l'exorbitante prétention de renverser un ministère ! Nos électeurs dévoués et les affaires de la ville seront aussi prospères que par le passé.

### COMITÉ RÉPUBLICAIN CENTRAL

M. Giron, adjoint sortant, a adressé au Comité républicain central la lettre suivante :

« Nancy, le 1er mai 1896.

Messieurs les membres du Comité central républicain,

En présence des attaques injustes dont je suis poursuivi et des menaces qui sont lancées à la dernière heure, et ne voulant pas compromettre en rien le succès de la liste du Comité, j'ai l'honneur de vous prier de me considérer comme démissionnaire, me réservant au moment voulu de faire bonne justice de ces odieuses attaques.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de mon entier dévouement.

A. Giron. »

En présence de cette décision irrévocable, le Comité central a choisi pour le remplacer sur la liste qu'il présente aux suffrages des électeurs, M. Steinmetz, conseiller municipal sortant, ancien président du conseil des prud'hommes.

**Les affiches et les bulletins seront modifiés en conséquence.**

INSERTIONS

RÉCLAMES (3e page)..... 30 cent. la ligne.
ANNONCES (4e page)..... 20 —
Pour toute autre publicité, s'adresser à l'Administration.

Adresse télégraphique : EST-RÉPUBLICAIN-NANCY.